

Burkina Faso



Unité-Progress-Justice

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES

SECRETARIAT GENERAL

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES AGRICOLES AU BURKINA FASO**

2019-2023

Janvier 2019

AVANT PROPOS

L'agriculture occupe une place importante dans le développement socio-économique du Burkina Faso. À ce titre, son développement constitue une priorité du gouvernement Burkinabé.

C'est pourquoi, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) dans son axe 3 entend développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable. Ce référentiel fait donc du secteur rural l'un des leviers de la transformation structurelle de l'économie du pays.

Pour relever les défis et atteindre les objectifs de croissance fixés par le PNDES pour le secteur rural, le Ministère en charge de l'agriculture met, entre autres, l'accent sur la promotion des filières agricoles porteuses.

L'élaboration de la stratégie de développement des filières agricoles (SDFA) traduit la volonté du gouvernement d'assurer une meilleure coordination des actions de développement des filières agricoles au Burkina Faso. Ce document constitue ainsi le cadre d'orientation pour les interventions dans la promotion des filières agricoles sur la période 2019 - 2023. Sa mise en œuvre permettra « d'aboutir à des filières agricoles organisées, structurées et performantes contribuant durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ».

J'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent document et traduis ma reconnaissance à tous les partenaires qui ont cru et accompagné ce processus. Le succès de la mise en œuvre de la SDFA nécessite l'engagement et la participation de tous et je suis convaincu qu'il en sera ainsi au regard de la démarche participative et itérative qui a guidé son élaboration. Ensemble, nous relèverons les défis de notre secteur.

Le Ministre de l'Agriculture et des
aménagement hydro-agricoles

Salifou OUEDRAOGO

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Table des matières | ii |
| Sigles et abreviations..... | iv |
| Liste des tableaux | vi |
| Liste des figures..... | vi |
| Résumé exécutif..... | vii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| I. CONTEXTE GENERAL | 2 |
| 1.1. Contexte et justification..... | 2 |
| 1.2. Méthodologie d'élaboration | 3 |
| II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES..... | 3 |
| 2.1. Cadre institutionnel, organisationnel et législatif..... | 3 |
| 2.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel..... | 3 |
| 2.1.2. Cadre législatif..... | 4 |
| 2.2. État des lieux des actions et stratégies | 4 |
| 2.3. Diagnostic des principales filières agricoles | 5 |
| 2.3.1. Les céréales | 5 |
| 2.3.2. Les oléo-protéagineux | 8 |
| 2.3.3. Les tubercules et racines | 12 |
| 2.3.4. Les fruits et légumes | 14 |
| 2.3.5. Les filières émergentes | 18 |
| 2.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces..... | 18 |
| 2.5. Défis au développement des filières agricoles au Burkina Faso..... | 21 |
| III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES..... | 22 |
| 3.1. Fondements et vision de la stratégie..... | 22 |
| 3.2. Principes directeurs de la SDFA..... | 23 |
| 3.3. Objectif global et impacts attendus de la SDFA..... | 24 |
| 3.3.1. Objectif global | 24 |
| 3.3.2. Impacts attendus..... | 24 |
| 3.4. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus | 24 |
| 3.4.1. Axe 1 : Organisation et structuration des filières agricoles..... | 24 |
| 3.4.2. Axe 2 : valorisation des produits agricoles | 25 |

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------|
| 3.4.3. | Axe 3 : Accès des acteurs au financement | 26 |
| 3.4.4. | Axe 4 : Veille stratégique des filières agricoles | 27 |
| 3.5. | Disposition de mise en œuvre et de suivi évaluation | 27 |
| 3.5.1. | Dispositions de mise en œuvre | 27 |
| 3.5.2. | Suivi et évaluation | 29 |
| 3.5.3. | Mécanisme de financement | 30 |
| 3.5.4. | Analyse et gestion des risques | 31 |
| CONCLUSION..... | | 33 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | | 34 |
| Annexe 1 : Glossaires | | I |

Sigles et abreviations

| | |
|----------|--|
| ACA | : Alliance du Cajou Africain |
| ANACES-B | : Association Nationale des Commerçants et Exportateurs de Sésame du Burkina |
| ANACOR-B | : Association nationale des commerçants du riz du Burkina |
| ANTA-BF | : Association Nationale des Transformateurs d'Anacarde du Burkina Faso |
| AN | : Assemblée Nationale |
| APCEN-B | : Association Professionnelle des Commerçants et Exportateurs de Niébé du Burkina Faso |
| APCOB | : Association Professionnelle des Commerçants d'Oignon du Burkina |
| APEMAB | : Association Professionnelle des Commerçants et Exportateurs de Mangue du Burkina |
| APME2A | : Agence pour la Promotion de la petite et Moyenne Entreprise : Agriculture et Artisanat |
| APROMAB | : Association Professionnelle Mangue du Burkina |
| ASPHF | : Agro-Sylvo-Pastorale, Halieutique et Faunique |
| ATS/B | : Association des Transformateurs/trices de Sésame au Burkina |
| BRAKINA | : Brasserie du Burkina |
| CEDEAO | : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CFO | : Contribution Forfaitaire Obligatoire |
| CIC-B | : Comité Interprofessionnel des Céréales du Burkina |
| CIFOB | : Comité Interprofessionnel de l'Oignon du Burkina |
| CILSS | : Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| CNPAB | |
| CIR-B | : Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina |
| CNPD | : Commission Nationale de Planification du Développement |
| CNT | : Conseil National de la Transition |
| CRA | : Chambres Régionales d'Agriculture |
| CVA | : Chaîne de Valeur Ajoutée |
| DGESS | : Direction générale des études statistiques sectorielles |
| DGFOMR | : Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rurale |
| DGPER | : Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale |
| DPEFA | : Direction de veille et de la promotion économique des filières agricoles |
| DGPV | : Direction générale des productions végétales |
| DYFAB | : Projet de Dynamisation de la filière Banane |
| EA | : Effet Attendu |
| EMC | : Enquête sur les Ménages et la Consommation |
| FFOM | : Forces, Faiblesses, Opportunités Menaces |
| FILSA | : Filature du sahel |
| FNDB | : Fédération Nationale des Distributeurs de Banane du Burkina |
| FNPB | : Fédération Nationale des Producteurs de Banane du Burkina |
| INSD | : Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| MAAH | : Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques |
| MARHASA | : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Halieutiques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire |
| MASA | : Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire |
| MCPEA | : Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat |
| MED | : Ministère de l'Économie et du Développement |

| | |
|-----------|---|
| MEF | : Ministère de l'Économie et des Finances |
| MINEFID | : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement |
| OHADA | : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits d'Affaire |
| OP | : Organisation Paysanne |
| PADAB | : Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso |
| PAFASP | : Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales |
| PAPFA | : Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles |
| PASPRU | : Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural |
| PDA | : Programme de Développement de l'Agriculture |
| PDCFL | : Projet de Développement des Cultures Fruitières et des Légumes |
| PDDAA | : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine |
| PIB | : Produit intérieur brut |
| PNDES | : Plan National de Développement Économique et Social |
| PNSR | : Programme National du Secteur Rural |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPAAO | : Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest |
| PROFIL | : Projet d'Appui aux Filières Agricoles |
| PS-PASP | : Politique Sectorielle « Production Agricole Sylvicole Pastorale » |
| PTA | : Programme de Travail Annuel |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| PTRAMAB | : Association Professionnelle des Transformateurs de Mangue du Burkina |
| SDFA | : Stratégie de développement des filières agricoles |
| SDR | : Stratégie de Développement Rural |
| SN-CITEC | : Société Nouvelle d'Huilerie et savonnerie Citec |
| SOCOMA | : Société cotonnière du Gourma |
| SOFITEX | : SOciété des Fibres et TEXtiles du Burkina |
| SP/CPSA | : Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles |
| UEMOA | : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine |
| UGCPA | : Union des Groupements de Commercialisation des Produits Agricoles |
| UGCPER | : Union des Groupements Producteurs de Céréales du Nayala |
| UNAPOB | : Union Nationale des Producteurs d'Oignon du Burkina |
| UNAPROSEB | : Union nationale des producteurs de sésame du Burkina |
| UNCEA | : Union Nationale des Commerçants et Exportateurs d'Anacarde du Burkina |
| UNERIZ-B | : Union nationale des étuveuses de riz du Burkina |
| UNPA-B | : Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina |
| UNPC-B | : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina |
| UNPM-B | : Union Nationale des Producteurs de Mangue du Burkina |
| UNPR-B | : Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina |
| UNTM-BF | : Union Nationale des Transformatrices de Manioc du Burkina Faso |
| UNTR-B | : Union nationale des transformateurs de riz du Burkina |
| UPPA | : Union Provinciale des Producteurs Agricoles |
| UPPC | : Union Provinciale des Producteurs de Coton |
| VAFA | : Projet de développement de la Valeur Ajoutée des Filières Agricoles |

Liste des tableaux

| | |
|---|------|
| Tableau 1 : Analyse FFOM des filières agricoles | 19 |
| Annexe 2 : Tableau 2 : Evolution des superficies des principales cultures (en hectares) | VIII |
| Annexe 3 : Tableau 3 : Évolution de la production des principales cultures du Burkina Faso | XIII |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1: Évolution de la production céréalière en tonnes | 6 |
| Figure 2 : Part de la production céréalière au Burkina Faso (2008 à 2017) | 6 |
| Figure 3: Évolution de la production des oléo-protéagineux en tonnes au Burkina Faso (2008 à 2017) | 9 |
| Figure 4: Évolution de la production de la patate et de l'igname en tonnes au Burkina Faso (2008 à 2017) | 12 |

Résumé exécutif

« L'agriculture reste un outil essentiel pour un développement durable et pour la lutte contre la pauvreté » (Banque Mondiale, 2008). Le Burkina Faso, de par son climat et la nature de ses sols, est un pays aride et mal arrosé. Selon les données de l'Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie (INSD, 2014), 40,1% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Malgré des résultats macroéconomiques encourageants (un taux de croissance annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel de 5,5% entre 2011 et 2015) et la bonne performance du secteur coton, la vie des populations rurales et péri-urbaines n'est pas améliorée de façon significative.

Dans le cadre des orientations politiques, des stratégies et des plans d'actions ont été élaborés et mises en œuvre pour le développement des filières agricoles prioritaires et/ou porteuses.

Face aux difficultés que rencontrent les filières agricoles, le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) à travers la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER) a élaboré une Stratégie de développement des filières agricoles (SDFA). Celle-ci est un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur des filières agricoles pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable au Burkina Faso.

La SDFA a pour vision, d'aboutir à des filières agricoles organisées, structurées et performantes contribuant durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

La SDFA trouve ses fondements dans le Plan national de développement économique et social (PNDES), la Politique Sectorielle « Production Agro-sylvo pastorale » (PS-PASP) et les différents instruments juridiques internationaux, continentaux, ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. En effet le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA dont le Burkina Faso, est membre, constituent des organisations intergouvernementales qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général et dans le développement des filières agricoles en particulier.

Par ailleurs, plusieurs projets et programmes sont également mis en œuvre pour appuyer le développement des filières agricoles.

La SDFA est composée de quatre axes stratégiques avec dix effets attendus. Les axes stratégiques portent sur (i) l'organisation et la structuration des acteurs des filières agricoles ; (ii) la valorisation des produits agricoles, (iii) l'accès des acteurs au financement et (iv) la veille stratégique des filières agricoles.

La mise en œuvre de la présente stratégie incombera non seulement aux départements ministériels en lien avec le monde rural mais aussi aux acteurs publics et privés ainsi qu'aux communautés de base et aux partenaires au développement.

INTRODUCTION

L'agriculture occupe environ 80% de la population active et contribue pour près de 33% au produit intérieur brut (PIB). Outre sa forte contribution à la sécurité alimentaire, le secteur de l'agriculture fournit plus de 60% des revenus monétaires des ménages agricoles (MARHASA, 2014). De ce fait, son développement constitue une priorité des politiques et stratégies de développement mises en œuvre depuis les années 1960. L'ensemble de ces interventions ont permis d'enregistrer des progrès, notamment, une augmentation moyenne de la production céréalière de 2% par an sur la période 2011-2015, un accroissement moyen du PIB agricole de 1,8% l'an (base 1999) sur la même période et une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est passée de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014.

Malgré ces performances constatées, l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre depuis les indépendances a montré que les résultats obtenus ont été en deçà de ceux escomptés. La sécurité alimentaire n'est pas régulièrement assurée et l'incidence de pauvreté demeure toujours élevée dans les zones rurales où l'agriculture est l'activité dominante. De telles contre-performances sont imputables à des contraintes de diverses natures comme (i) l'insuffisance et l'inégale répartition spatio-temporelle des pluies, (ii) les systèmes extensifs d'exploitation conduisant à une dégradation des ressources naturelles, (iii) le faible niveau d'équipements techniques, (iv) et l'insuffisance d'innovations techniques, etc. Au regard de ces contraintes et de l'importance du secteur, l'Etat a fait du secteur agricole un des piliers du Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'agriculture étant le secteur moteur de l'économie burkinabé, la recherche de mécanismes lui permettant de contribuer à la mise en place d'un processus permanent d'entraînement de la production par la demande est une option prioritaire. Dans le cadre du PNDES, l'approche filière a été retenue en ce sens que le développement des filières agricoles contribuera à améliorer durablement la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté et les inégalités sociales à l'échelle nationale.

La promotion des filières agricoles est une option nationale, exprimée dans différents documents de politique et de stratégie (SDR, PNSR, PS-PASP, Document de révolution verte, etc.). Dans le cadre des orientations politiques, le Ministère en charge de l'agriculture a pris l'initiative de mettre en œuvre des politiques de développement rural en vue de renforcer la contribution du sous-secteur de la production végétale par la création d'une Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER) en 2008. Cette dernière est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'actions permettant de lier l'offre des produits agricoles nationaux des différentes filières aux demandes nationale et internationale.

À cet effet, elle a entrepris l'élaboration d'une stratégie de développement des filières agricoles afin de consolider et de coordonner le processus de concertation et d'intervention entre les acteurs des filières agricoles.

Le plan de présentation du présent document s'articule autour de trois (03) parties. La première partie présente le contexte général du secteur agricole au Burkina ; la seconde aborde l'analyse diagnostique du développement des filières agricoles et la troisième présente les éléments de la stratégie de développement des filières agricoles.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. Contexte et justification

Avec une superficie de 273 187 km², le Burkina Faso a une population estimée à 18 450 494 habitants et une croissance démographique forte de 3,1% par an (INSD, annuaire statistique, 2015). Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes sont sa jeunesse (47,6% ont moins de 15 ans) et sa ruralité (77% de la population). La forte croissance démographique du pays est source d'une (i) pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.

Sur le plan économique, les agrégats macroéconomiques indiquent une croissance économique soutenue et stable au cours des dix dernières années (+5,7% en moyenne annuelle entre 2005-2015). En dépit de ces performances économiques, le pays est toujours compté parmi les pays à faible niveau de développement avec un indice de développement humain de 0,402 en 2015 (Rapport PNUD, 2016). Ce faible niveau de développement se caractérise par la persistance de la pauvreté dont l'incidence est de 40,1% au plan national et de 47,5% en milieu rural en 2014 (EMC, 2014). Par ailleurs, sur la période 2010-2015, le revenu par habitant n'a augmenté que d'environ 2% l'an, ne favorisant pas une amélioration notable des conditions de vie des populations.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la situation est peu satisfaisante. En effet, 19% des ménages sont en insécurité alimentaire dont 1 % en situation sévère en 2014 (AGVSAN 2014). La prévalence de la sous-alimentation et le retard de croissance chez les enfants de moins de 05 ans sont respectivement de 21% et de 30% en 2015 (rapport enquête SMART 2015) et la proportion de ménages pauvres céréaliers dans les zones structurellement déficitaires reste élevée et se situe à 56,6% pendant la même période.

Conscient du rôle de l'agriculture dans l'économie nationale, le Burkina lui a accordé une place importante dans les différentes politiques de développements élaborées depuis les années 2000.

Parmi ces politiques de développements, on retiendra le PNSR, qui est le cadre d'opérationnalisation du PNDES, dans le secteur rural et la PS-PASP.

Pour relever les défis et atteindre les objectifs de croissance fixés par le PNDES pour le secteur rural, le Ministère en charge de l'agriculture met, entre autres, l'accent sur la promotion des filières agricoles porteuses. C'est dans cette optique que la stratégie de développement des filières agricoles (SDFA) est élaborée en vue (1) d'assurer une organisation et une structuration des filières agricoles, (2) d'améliorer leur environnement institutionnel de développement, (3) d'assurer une professionnalisation des acteurs des filières et, enfin, (4) d'améliorer la valeur ajoutée des filières agricoles. La mise en œuvre de la SDFA devra ainsi permettre une augmentation des revenus des acteurs des filières agricoles et améliorer la contribution des filières à la croissance de l'économie nationale.

1.2. Méthodologie d'élaboration

La démarche méthodologique adoptée sur la formulation de la stratégie de développement des filières agricoles s'est reposée sur une approche participative qui a impliqué à des degrés divers les différentes parties prenantes des filières agricoles. Il s'agit des services techniques, centraux, déconcentrés et décentralisés du Ministère en charge de l'Agriculture, du Ministère en charge du commerce, Ministère en charge de l'économie, des projets et programmes intervenants dans le secteur agricole, des acteurs directs des différentes filières agricoles (producteurs, transformateurs, commerçants.), des différents partenaires au développement, et des personnes ressources.

L'étude a été réalisée par la DGPER à travers le Bureau Géographique du Burkina (BGB/Méridien –SARL) en 2011. Le rapport a été adopté en atelier national en 2012.

En 2016, le document a été relu par un comité technique pluridisciplinaire et validé en atelier national en novembre 2017 par les acteurs des filières agricoles.

Le document a été examiné en conseil de cabinet du MAAH en mai 2018 et soumis à l'appréciation de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPD) en septembre 2018.

II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES

2.1. Cadre institutionnel, organisationnel et législatif

2.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel

Au Burkina Faso, les actions en matière de promotion des filières agricoles de façon générale, sont coordonnées par le Ministère en charge de l'agriculture. Les départements ministériels en charge de la recherche et de l'innovation, des finances, du commerce et de l'industrie, etc. à travers leurs actions contribuent également au développement des filières agricoles.

De façon spécifique, la DGPER assure le leadership en collaboration avec les autres structures centrales et déconcentrées que sont les directions régionales en charge de l'agriculture. Elle a pour mission de contribuer à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à assurer un

lien harmonieux et dynamique entre la production et le marché. Dans l'exécution de ses missions, la DGPER à travers la Direction de veille et de la promotion économique des filières agricoles (DPEFA) est chargée notamment d'assurer la veille, l'analyse économique et l'orientation en matière de promotion des filières agricoles.

2.1.2. Cadre législatif

Au plan législatif, les principaux textes qui encadrent le développement des filières agricoles au Burkina Faso sont entre autres :

- l'Acte additionnel N°03/2001 du 19 décembre 2001, portant adoption de la Politique Agricole de l'Union économique et monétaire ouest africain ;
- la loi 034-2009/AN du 24 juillet 2009, portant régime foncier rural et de ses décrets d'applications qui contribueront à sécuriser les différents utilisateurs de la terre ;
- l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 ;
- la loi 050-2012/AN du 30 octobre 2012, portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso et de ses décrets d'application adoptés en 2017 ;
- la loi 064-2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association au Burkina Faso ;
- la loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015, portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ;
- la loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018, portant code des investissements agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso.

Nonobstant la richesse du cadre législatif encadrant le développement des filières agricoles, des insuffisances demeurent quant à leur mise en application (faible diffusion et appropriation par les acteurs, absence de décrets d'application pour certaines lois, laxisme dans l'application, etc.).

2.2. État des lieux des actions et stratégies

En conformité avec les orientations politiques, des plans d'actions ont été élaborés et des stratégies sont mises en œuvre pour le développement des filières agricoles. Ainsi, les céréales (sorgho, mil, maïs, riz), les oléo-protéagineux (niébé, coton, sésame), les fruits et légumes (mangue, oignon, banane) et les tubercules et racines (manioc) sont des filières qui disposent de plan d'actions et/ou de stratégie de développement.

Sur le plan organisationnel, l'Etat a adopté une loi sur les interprofessions (la loi 050 – 2012/AN) et ratifié l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Par ailleurs, de nombreux projets et programmes sont également mis en œuvre pour appuyer le développement des filières agricoles. Ainsi le Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo Pastorales (PAFASP) a contribué à l'organisation des acteurs des filières par l'appui à la mise en place des interprofessions des filières mangue, oignon, riz, bétail viande, etc. Le projet de Dynamisation de la filière banane (DYFAB) a accompagné les acteurs de cette filière pour la création de la table filière banane. Le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL), le Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural (PASPRU) à travers les approches filières ont fortement contribué au développement des filières ciblées. Ces interventions ont permis (i) d'augmenter la production des filières et (ii) d'améliorer les revenus des acteurs surtout en milieu rural.

Malgré ces résultats fort appréciables obtenus par ces projets et programmes, plusieurs défis et contraintes demeurent. Des actions fortes sont donc nécessaires pour un développement durable et inclusif des filières agricoles au profit de tous les acteurs.

2.3. Diagnostic des principales filières agricoles

L'analyse diagnostique des filières agricoles a permis d'identifier les principales filières agricoles porteuses au Burkina Faso. Il s'agit :

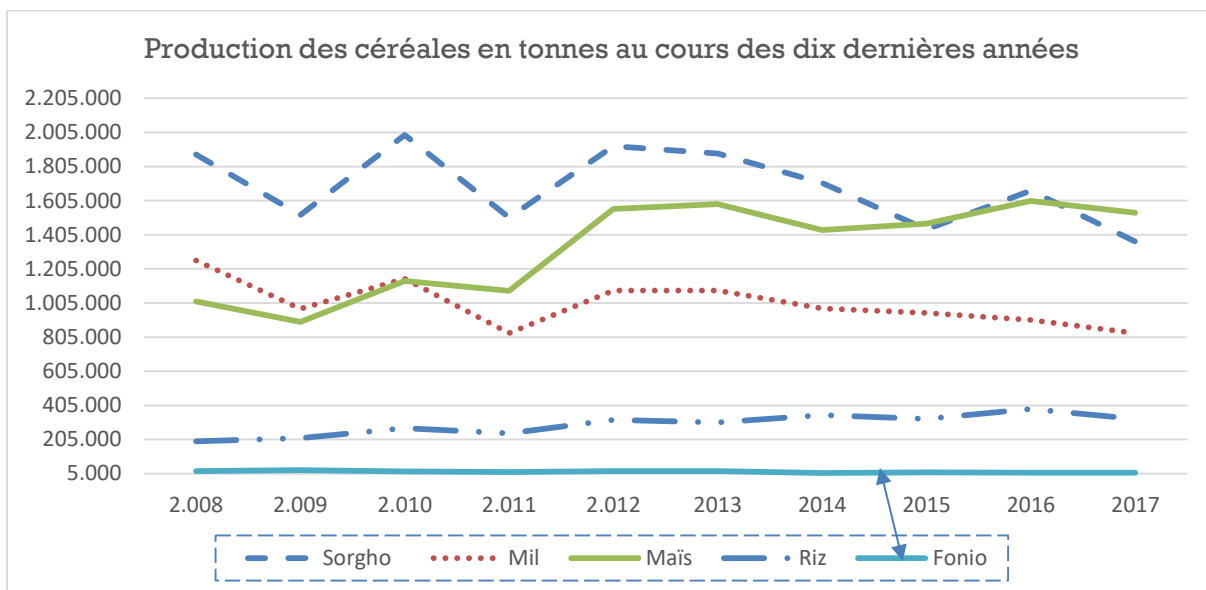
- des **céréales** (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) ;
- des **oléo-protéagineux** (niébé, coton, sésame, arachide, anacarde et soja) ;
- des **tubercules et racines** (manioc, igname, pomme de terre et patate) ;
- des **fruits et légumes** (banane, mangue, les agrumes, oignon et la tomate) ;
- des **filières émergentes** (gombo, piment, bissap, mung-bean, fraise, souchet, gingembre, tournesol, etc.).

2.3.1. Les céréales

❖ Offre et demande

L'offre céréalière est constituée principalement de la production nationale qui est estimée à 4 063 198 tonnes en 2017 avec un taux d'accroissement annuel moyen de -0.70% au cours de la période 2008-2017. On observe une croissance de la production nationale en maïs et en riz au cours des dix (10) dernières années (2008 à 2017). Les taux de croissance annuelle moyens sont de -3,11% pour le sorgho, 4,23% pour le maïs, -4,07% pour le mil, 5.25% pour le riz et 6.42% pour le fonio au cours de ladite période. Cette tendance à la baisse de la production céréalière nationale s'expliquerait en partie par les variations pluviométriques observées sur la période. Les céréales constituent l'alimentation de base des populations au Burkina Faso.

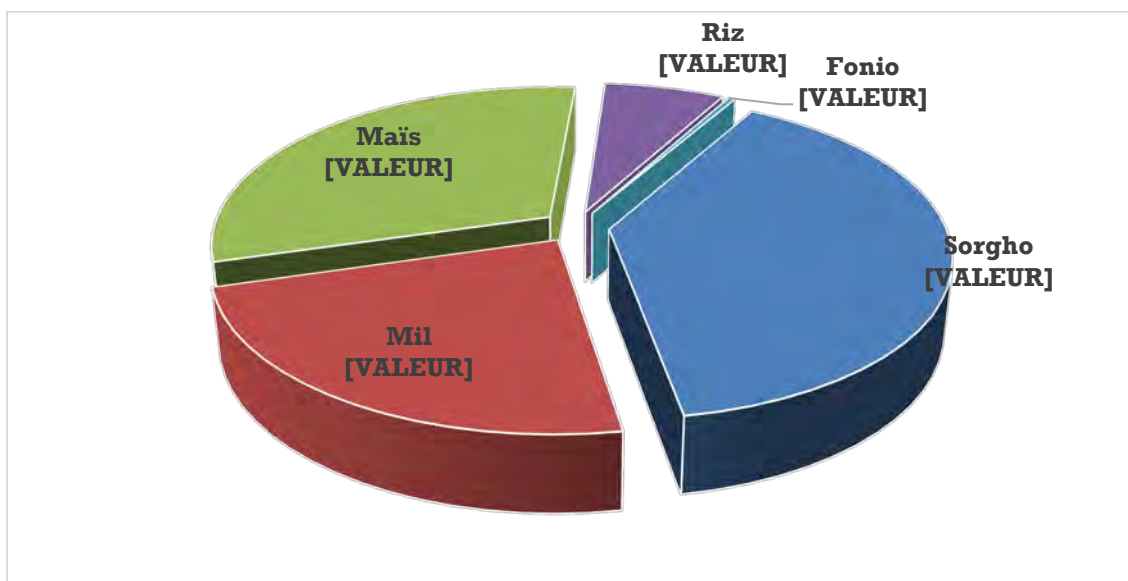
Figure 1: Évolution de la production céréalière en tonnes



Source : construit à partir des données de la DGESS/MAAH

Considérant les principaux produits céréalières sur ces dix dernières années, le niveau de production du Sorgho (38,99%) représente la part la plus élevée, suivi respectivement du maïs (30,73%), du mil (23,14%), du riz (6,77%) et du fonio (0,37%).

Figure 2 : Part de la production céréalière au Burkina Faso (2008 à 2017)



Source : construit à partir des données de la DGESS/MAAH

❖ **Fonctionnement**

L'exploitation familiale est le mode dominant de production dans les filières céréalières. La production n'est pas à priori dictée par un marché sauf le maïs et le riz pour certains producteurs.

Les filières céréalières sont organisées autour des producteurs, transformateurs et commerçants. Le Comité interprofessionnel des céréales (CIC-B) pour les filières sorgho, mil et maïs et le Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B) jouent le rôle de coordination au sein desdites filières.

– **Producteurs**

Les producteurs de céréales sont dans leur grande majorité membre de groupement appelé Organisation paysanne (OP). La plupart des groupements se sont regroupés en union départementale, puis provinciale ou régionale. Les plus représentatives intervenant dans les filières céréales traditionnelles se rencontrent dans le Houet (UPPA), le Nayala (UGPCER) et dans le Mouhoun (UGPCA). On note à partir des années 90, la naissance d'organisations paysannes d'envergure nationale telles que (FEPA-B, FENOP, UNJPAB et CNPAB).

Tous les producteurs de riz sont organisés au niveau des périmètres et des bas-fonds aménagés. Les organisations existantes sont : (i) les groupements de base, (ii) les coopératives et (iii) les unions de coopératives. Toutes ces formes d'organisations sont membres de l'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina (UNPR-B créée en 2005) qui est l'organisation faîtière des producteurs.

– **Transformateurs**

Les acteurs de la transformation évoluent pour la plupart dans la transformation artisanale. C'est le domaine par excellence des femmes. Elles sont organisées en réseau national des transformatrices du Faso, avec deux réseaux régionaux à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou. Il existe également des unités semi-industrielles et industrielles de transformation du maïs dont les importantes sont OMEX, MELS, SITRAC, BRAKINA, GMF, SODEPAL et SIMAO.

Les acteurs de la transformation des céréales sont peu organisés à l'exception du riz où il existe des coopératives d'éstuveuses dans les zones de production, une Union Nationale des Estuveuses (UNERIZ-B créée en 2010) et une Union Nationale des Transformateurs de Riz du Burkina (UNTR-B créée en 2012).

– **Commerçants**

Les acteurs de la commercialisation sont en général des individuels agissant de façon indépendante. On note néanmoins, l'existence d'une association de commerçants de céréales dans chacune des 45 provinces du pays. Ces associations sont réunies au sein du syndicat national des commerçants de céréales.

Les commerçants du riz du Burkina sont regroupés au sein de l'Association nationale des commerçants du riz du Burkina (ANACOR-B créée en 2013).

Les acteurs institutionnels dans ce maillon sont la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS), Afrique verte, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), Cathwel.

❖ **Contraintes et potentialités**

Les principales contraintes des filières céréalières sont :

- **Au niveau des producteurs**
 - le faible niveau de coordination des interventions dans la production ;
 - le faible accès aux intrants ;
 - la faible maîtrise des bonnes pratiques agricoles ;
 - la baisse de fertilité des sols ;
 - le problème de propriété foncière ;
 - le faible niveau d'équipement en matériels agricoles
 - la faiblesse des superficies emblavées par actif notamment dans les périmètres aménagés.
- **Au niveau des transformateurs/commerçants**
 - le coût élevé de l'énergie ;
 - la fiscalité non adaptée ;
 - la faible marge bénéficiaire ;
 - l'irrégularité de l'offre de matière première.
- **Au niveau transversal**
 - l'insuffisance de l'information sur l'état du marché;
 - la non application des normes de qualité ;
 - la faible appropriation de la politique céréalière au niveau des acteurs;
 - le faible niveau d'accès au crédit ;
 - le faible niveau d'organisation des acteurs.

Les principales potentialités/opportunités des filières céréalières sont :

- l'existence d'un potentiel réel en terres cultivables (superficies aménagées et technologies de production) ;
- l'existence de possibilités d'accroissement des rendements dans toutes les zones agricoles;
- l'existence d'une forte capacité de transformation et de savoir-faire des acteurs (transformation) ;
- l'existence de marchés national et régional en pleine croissance ;
- le développement d'une politique de sécurité alimentaire ;
- l'existence d'interprofessions pour certaines filières.

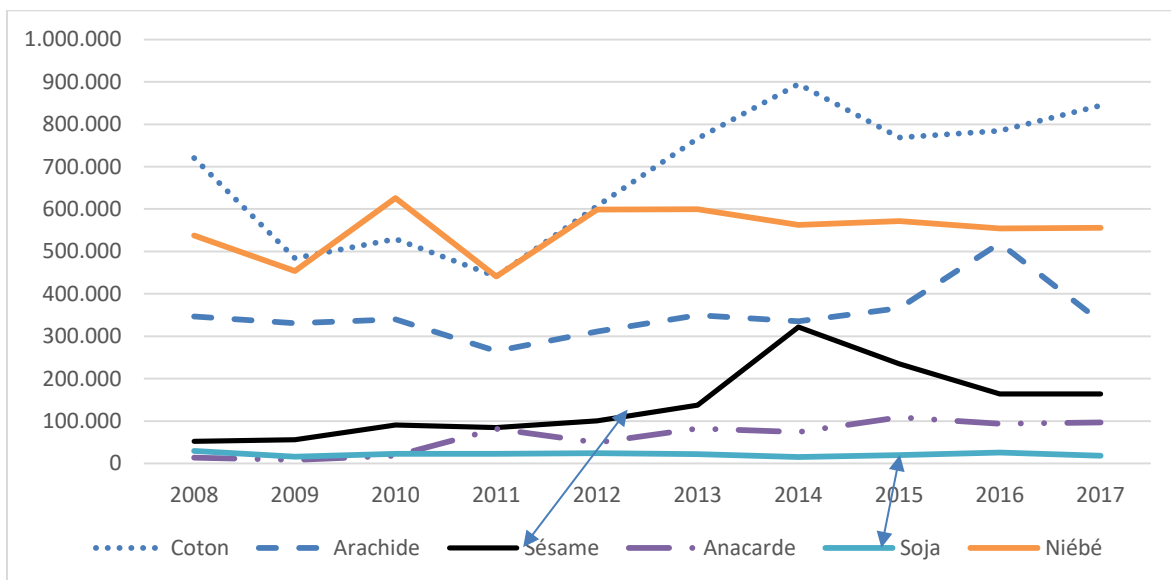
2.3.2. Les oléo-protéagineux

❖ **Offre et demande**

Les principales filières oléo-protéagineux considérées dans cette analyse sont le niébé, le coton, le sésame, l'anacarde, l'arachide et le soja. De façon globale, la production nationale des oléo-protéagineux a connu une tendance haussière avec cependant des disparités en termes de croissance de volume de production par filière. En effet, la production nationale du niébé est passée entre 2008 et 2017 de 537 680 tonnes à 555 833 tonnes soit un accroissement moyen de 0,33%. Celle du coton a connu une croissance continue durant la même période. Elle est passée de 720 675 tonnes en 2008 à 844 343 tonnes en 2017 soit un taux de croissance annuel moyen de 1,60%. La production du sésame quant à elle est passée de 51 924 tonnes en 2008 à 163 787 tonnes en 2017 soit un taux de croissance annuel moyen de 12,17% sur la période. La production d'anacarde est en pleine croissance depuis quelques années. Elle est passée de 26 400 tonnes en 2008 à plus de 97 000 tonnes en 2017 soit un taux de croissance annuel moyen de 21,76%. Ces situations s'expliquent en partie par la forte demande de ces produits.

Toutefois, les productions de l'arachide et du soja ont connu une tendance baissière sur la même période passant respectivement de 346 292 tonnes à 334 328 tonnes et de 29 209 tonnes à 18 500 tonnes avec des taux de croissance annuels moyens de -0,35% et de -4,46%.

Figure 3 : Évolution de la production des oléo-protéagineux en tonnes au Burkina Faso (2008 à 2017)



Source : construit à partir des données de DGESS/MAAH

❖ **Fonctionnement**

– **Producteurs**

Avec les appuis du Ministère en charge de l'agriculture, le niveau d'organisation des acteurs de la production s'est amélioré à travers :

- la mise en place d'unions provinciales et/ou régionales des producteurs du niébé ;
- la mise en place de 4 989 organisations de producteurs de coton regroupées au sein des unions départementales, provinciales et de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B) ;
- la constitution de groupements des faitières des producteurs en une union fédérative dénommée Union Nationale des Producteurs de Sésame du Burkina (UNAPROSEB) ;
- la mise en place d'unions provinciales, d'unions régionales et une Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina (UNPA-B).

Par contre les filières soja et arachide connaissent un faible niveau d'organisation des acteurs de la production. Aucune de ces filières ne disposent de faitières nationales. Le soja dispose d'un groupe noyau regroupant les acteurs de tous les maillons mis en place en 2012 mais peu dynamique.

– **Transformateurs**

Les produits oléo-protéagineux connaissent en général un faible niveau de transformation au Burkina Faso. Les femmes sont les principales actrices impliquées dans la transformation des produits oléo-protéagineux. Le secteur est dominé par des pratiques artisanales, mais l'on constate actuellement l'émergence d'entreprises semi industrielles sous forme associatives ou individuelles surtout à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso.

La transformation du coton est assurée par des sociétés (i) industrielles d'égrenage que sont la SOFITEX, FASO-COTON et la SOCOMA, (ii) de filature (FILSAH) et de production d'huile (SN CITEC).

Pour la filière sésame, les acteurs de la transformation se sont regroupés en 2014 au sein de l'Association des Transformateurs de Sésame au Burkina(ATS-B).

Pour la filière anacarde, on dénombre une dizaine d'unités de transformation qui ont fédéré leur force pour créer l'Association Nationale des Transformateurs d'Anacarde du Burkina Faso (ANTA-BF) en 2013.

Pour les filières arachide et soja, les acteurs de la transformation sont peu organisés.

– **Commerçants**

Les commerçants de niébé sont représentés dans l'Association Professionnelle des Commerçants et Exportateurs de Niébé du Burkina Faso (APCEN-B) créée en mai 2012 en tant qu'organisation nationale de commerçants et d'exportateurs sous l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture. Elle regroupe 5 entreprises d'exportation et 23 entreprises de commercialisation à l'intérieur du pays.

Les acteurs de la commercialisation du sésame sont les collecteurs, les commerçants et les exportateurs individuels qui se sont regroupés dans des

associations faitières. Celles-ci se sont fédérées pour donner l'Association Nationale des Commerçants et Exportateurs de Sésame du Burkina Faso (ANACES/B).

La commercialisation de l'anacarde implique plusieurs acteurs que sont les pisteurs et collecteurs, les commerçants grossistes et les exportateurs. Ces acteurs se sont réunis en 2016 pour former l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs d'Anacarde du Burkina Faso (UNCEA).

❖ **Contraintes et potentialités**

Les principales contraintes des filières oléo-protéagineux sont :

- ***Au niveau des producteurs***

- l'insuffisance d'application des bonnes pratiques agricoles ;
- le faible accès aux intrants de qualité ;
- l'insécurité foncière ;
- la baisse de la pluviométrie et la mauvaise répartition des pluies ;
- le faible niveau d'équipement des producteurs ;
- le faible niveau de fonctionnement des organisations de producteurs à la base.

- ***Au niveau des transformateurs***

- les coûts élevés des équipements de transformation et de l'énergie
- les difficultés d'approvisionnement des unités nationales en matières premières ;
- la faible promotion des produits transformés ;
- la faible maîtrise des techniques et les bonnes pratiques de transformation ;
- les difficultés d'accès aux matériels et infrastructure de conservation/stockage du produit.

- ***Au niveau des commerçants***

- la faible connaissance des caractéristiques des marchés extérieurs et des réseaux commerciaux ;
- la forte dépendance vis à vis du marché international pour certains produits ;
- les difficultés d'accès aux matériel et infrastructure de conservation/stockage ;
- le non-respect des contrats par certains opérateurs ;
- l'instabilité des prix au niveau national et international.

- ***Au niveau transversal***

- l'insuffisance d'organisation des acteurs ;
- la faible concertation entre les acteurs directs et indirects ;
- la difficulté d'accès aux financements ;
- la faible professionnalisation des acteurs.

Les potentialités/opportunités des filières oléo-protéagineux sont :

- l'existence de projets et programmes soutenant les filières ;
- l'existence d'une forte demande nationale et sous régionale ;
- les possibilités d'intensification de la production ;
- l'existence d'un système d'information sur l'évolution des prix des produits ;
- l'existence de variétés améliorées pour la production issues de la Recherche ;
- l'existence des matériels adaptés de conservation ;
- l'existence de marchés exclusifs pour les produits bio et de haute qualité.

2.3.3. Les tubercules et racines

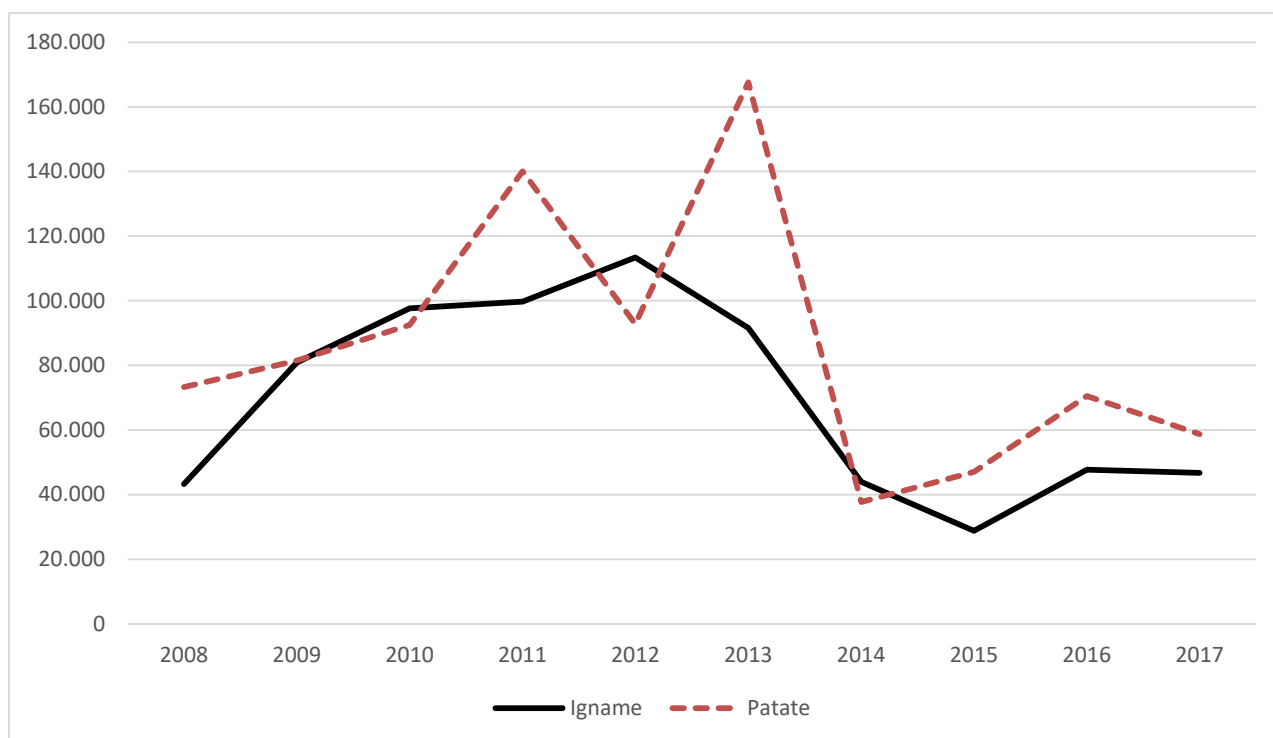
❖ Offre et demande

Les données sur la production du manioc et de la pomme de terre ne sont pas collectées régulièrement par le service en charge des statistiques agricoles. Néanmoins, les dernières données officielles estiment respectivement la production du manioc à 22 104 tonnes et celle de la pomme de terre à 1 900 tonnes en 2014.

La demande de manioc pour la transformation est estimée à 36 688 tonnes contre une production nationale de 22 104 tonnes soit un déficit de plus de 14 000 tonnes.

Les productions de la patate et de l'igname ont évolué en dent de scie de 2008 à 2017 avec respectivement une tendance à la hausse pour l'igname et à la baisse pour la patate. En effet, la production de la patate est passée de 73 221 tonnes en 2008 à 58 749 tonnes en 2017. Celle de l'igname par contre est passée de 43 295 tonnes à 46 735 tonnes.

Figure 4 : Évolution de la production de la patate et de l'igname en tonnes au Burkina Faso (2008 à 2017)



Source : Construit à partir des données de DGESS/MAAH

❖ **Fonctionnement**

– **Producteurs**

Il n'existe pas une organisation spécifique aux acteurs des filières tubercules et racines à l'exception du manioc. Les producteurs de manioc sont organisés en OP de base dans plusieurs zones de production. Quatre régions disposent d'unions régionales de producteurs de manioc à savoir le Sud –ouest, l'Est, les Hauts-Bassins et le Centre-Ouest.

– **Transformateurs**

La transformation des tubercules et racines est au stade embryonnaire et est essentiellement assurée par des femmes. Toutefois, le manioc connaît un niveau assez avancé de transformation avec des femmes individuelles ou organisées en association ou groupements. L'Union Nationale des Transformatrices de Manioc du Burkina Faso (UNTM-BF) est née en 2015 avec sept unions régionales que sont : l'Est, le Sud-ouest, les Hauts-Bassins, les Cascades, le Centre-ouest, le Centre et le Centre-sud.

– **Commerçants**

La commercialisation est assurée par des acteurs manipulant de petites quantités de tubercules du fait que le produit ne se conserve pas longtemps. Les tubercules sont essentiellement acheminés vers les grands centres urbains qui sont des grandes zones de consommation. La production nationale de tubercules et racines ne couvre pas les besoins d'où les importations de ces produits essentiellement des pays voisins. Il n'existe pas d'organisations au niveau du maillon commercialisation de ces filières.

❖ **Contraintes et potentialités**

Les contraintes des tubercules et racines sont :

- ***Au niveau des producteurs***

- l'insuffisance de l'encadrement technique ;
- la faible maîtrise des bonnes pratiques agricoles ;
- le faible accès aux intrants de qualité ;
- les difficultés d'écoulement ;
- le faible accès à l'irrigation.

- ***Au niveau des transformateurs***

- les difficultés d'approvisionnement en matières premières ;
- la faible maîtrise des techniques de transformation ;
- le coût élevé des équipements de transformation.

- ***Au niveau des commerçants***

- la faible maîtrise des bonnes pratiques de transport des tubercules et leurs dérivés ;
- la faible disponibilité des infrastructures de conservation/stockage des tubercules et des produits dérivés.

- ***Au niveau transversal***

- les difficultés d'accès au crédit ;
- la faible organisation des acteurs ;
- l'insuffisance dans la collecte des données statistiques ;
- le manque d'un système d'information sur le marché des tubercules et racines ;
- la faible professionnalisation des acteurs.

Les filières tubercules et racines possèdent des potentialités/opportunités qui sont :

- la possibilité d'intensification de la production ;
- l'existence d'une forte demande ;
- l'existence de variétés aptes à la transformation ;
- l'existence de partenaires d'appui aux filières.

2.3.4. Les fruits et légumes

2.3.4.1. Les fruits

❖ Offre et demande

Les productions fruitières constituent un élément important du développement socio-économique du Burkina Faso en raison i) d'une forte demande ; ii) des revenus procurés aux populations rurales ; iii) de leur contribution à la diversification agricole et iv) de leur apport alimentaire et nutritionnel. Les principaux fruits objet de la présente analyse sont la mangue, la banane et les agrumes.

En 2016, la production fruitière au Burkina Faso a été estimée à 653 189 tonnes sur une superficie d'environ 615 067 ha (rapport situation de référence PDCFL, 2017). Elle a généré un revenu de plus de 18 milliards de francs CFA avec une exportation de plus de 250 000 tonnes de fruits dominée par la mangue fraîche et la mangue séchée (APROMAB, 2016).

❖ **Fonctionnement**

À l'exception de la mangue et de la banane, les acteurs des filières fruits ne sont pas organisés. La plupart des acteurs directs de la mangue sont membres de l'Association Professionnelle Mangue du Burkina (APROMAB) qui est une structure faîtière prenant en compte les différents maillons de la filière et ceux de la banane appartiennent à la table filière banane.

- **Au niveau des producteurs**

La mangue est surtout produite dans de nombreux petits vergers. Les producteurs sont organisés autour de l'Union Nationale des Producteurs de Mangue du Burkina (UNPM-B) qui est la structure représentative de ce maillon au sein de l'APROMAB.

Les producteurs de la banane sont regroupés au sein de la Fédération Nationale des Producteurs de Banane du Burkina (FNPB).

- **Transformateurs**

Ce sont des unités qui font à 80% du séchage au niveau de la mangue et murissement pour la banane. Les acteurs de la mangue ont mis en place une faîtière (Association Professionnelle des Transformateurs de Mangue du Burkina (PTRAMAB)) qui représente ce maillon au sein de l'APROMAB. Ceux de la banane ont mis en place l'Association des Professionnels du Murissement de la Banane du Burkina (APROMUB) qui représente ce maillon au sein de la table filière banane. En juin 2007, une unité de transformation de fruits tropicaux (DAFANI S.A.) a été installée à Orodara au cœur du bassin fruitier du Burkina Faso.

- **Commerçants/exportateurs**

Ce sont généralement des personnes physiques ou morales qui assurent la commercialisation des fruits au niveau national, dans la sous-région et au niveau international.

Les acteurs de la commercialisation de la mangue sont regroupés au sein de l'Association Professionnelle des Commerçants Exportateurs de la Mangue du Burkina (APEMAB) créée en 2012 avec l'appui du PAFASP. Les commerçants de la banane sont regroupés dans la Fédération Nationale des Distributeurs de Banane du Burkina (FNDB).

❖ **Contraintes et opportunités de la filière mangue**

Les fruits sont confrontés à un certain nombre de contraintes qui entravent leur développement.

- **Au niveau des producteurs**
 - le faible niveau d'adoption des techniques de production et de récolte ;
 - les problèmes phytosanitaires ;
 - le vieillissement des vergers.
- **Au niveau des transformateurs**
 - le faible accès aux équipements de transformation ;
 - la faible maîtrise des techniques de transformation ;
 - les difficultés liées à la conservation des produits frais.
- **Au niveau des commerçants**
 - l'insuffisance et le coût élevé des stations de conditionnement et de stockage ;
 - les mauvaises conditions de transport ;
 - la faible maîtrise des exigences du marché
 - le coût élevé de l'exportation.
- **Au niveau transversal**
 - le faible niveau d'organisation des acteurs à la base des différents maillons ;
 - les difficultés de fonctionnement des structures faitières des organisations paysannes existantes ;
 - le manque de synergie d'action entre les différentes structures d'appui ;
 - l'application insuffisante des textes réglementaires ;
 - la difficulté d'accès au crédit ;
 - le coût élevé de la certification.

Malgré les contraintes énumérées, les fruits possèdent de nombreuses potentialités susceptibles de booster leur développement.

- l'existence de variétés améliorées à fort potentiel de rendement et prisées sur le marché international ;
- l'existence de zones adaptées à la production ;
- le potentiel de création d'emplois et de revenus au niveau des unités de transformation ;
- l'existence d'un marché potentiel aux niveaux national, sous régional et international ;
- le développement d'un marché de produits certifiés (Bio, FLO, GLOBAL-GAP) qui constitue une réelle opportunité pour les acteurs de mieux pénétrer le marché Européen.

2.3.4.2. Les légumes

❖ Offre et demande

Les principaux légumes produits au Burkina Faso sont l'oignon et la tomate.

L'oignon occupe la première place parmi les cultures maraîchères produites au Burkina Faso. La production nationale d'oignon est estimée à 329 319 tonnes, soit 43% de la production de légumes du pays pour la campagne 2009-2010. Il est

commercialisé sur le marché intérieur, mais également dans la sous-région. Le Burkina Faso importe l'oignon en provenance du Niger, des Pays-Bas, et du Maroc.

La tomate est produite sur toute l'étendue du territoire national. Sa production en 2014 était de 289 572 tonnes pour une superficie totale emblavée de 11 766,4 ha.

❖ **Fonctionnement**

– **Producteurs**

Il n'existe pas d'organisation spécifique aux légumes à l'exception de l'oignon. La plupart des producteurs de légumes sont membres des groupements des maraîchers. Les producteurs d'oignon sont organisés depuis 2011 autour de l'Union Nationale des Producteurs d'Oignon du Burkina (UNAPOB) qui regroupe quinze (15) unions provinciales.

– **Transformateurs**

La transformation des légumes est encore embryonnaire. Le mode de transformation le plus répandu reste le séchage. Ce mode de transformation est réalisé à petite échelle. Il s'agit en fait d'une activité portant sur des cas de surproduction ou des écarts de tri ne pouvant être conservés ou vendus.

– **Commerçants**

Plusieurs types d'acteurs interviennent dans la commercialisation de légumes au Burkina Faso. On distingue les détaillants, les collecteurs et les grossistes.

Il existe une organisation des commerçants d'oignon (Association Professionnelle des Commerçants d'Oignon du Burkina) créée en 2011 avec l'appui de PAFASP.

La filière oignon du Burkina Faso a parfait sa structuration avec la mise en place du Comité Interprofessionnel de la Filière Oignon du Burkina (CIFOB) en septembre 2011. L'interprofession regroupe deux organisations professionnelles qui sont l'Union Nationale des Producteurs d'Oignon du Burkina (UNAPOB) et l'Association Professionnelle des Commerçants d'Oignon du Burkina (APCOB).

❖ **Contraintes et potentialités**

Les principales contraintes sont :

– **Au niveau des producteurs**

- les difficultés d'accès à la terre et l'insuffisance des terres aménagées, d'où une utilisation souvent conflictuelle de cette ressource ;
- la faible maîtrise des bonnes pratiques agricoles ;
- les problèmes phytosanitaires ;
- l'insuffisance de retenue d'eau et la faible maîtrise des systèmes d'irrigation;
- le faible accès aux intrants de qualité ;

- la faible maîtrise des techniques de conservation.
 - **Au niveau des commerçants et transformateurs**
- le faible niveau de connaissance des exigences (normes) du marché ;
- le faible niveau de développement des infrastructures de conservation ;
- les difficultés d'accès aux équipements de transformation ;
- les tracasseries routières.
 - **Au niveau transversal**
- Les difficultés d'accès au financement ;
- la faible maîtrise des techniques de conservation ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs ;
- l'insuffisance de la professionnalisation des acteurs.

Malgré ces contraintes, les filières légumes regorgent d'énormes potentialités que sont :

- l'existence d'un environnement socio politique favorable à l'émergence et au développement du secteur privé ;
- les conditions climatiques et géographiques favorables ;
- les possibilités d'amélioration et d'étalement de la production dans le temps;
- l'existence d'un potentiel de production (disponibilité de terre irrigable) ;
- l'existence d'une forte demande.

2.3.5. Les filières émergentes

Le bilan de la mise en œuvre des plans d'actions sur les filières agricoles et l'analyse des projets et programmes sur les filières indiquent qu'un certain nombre de filières sont émergentes actuellement. Cependant, certaines de ces filières possèdent un potentiel de développement qui mérite que l'on y prête une attention particulière. Il s'agit du gombo, du piment, du bissap, du mung-bean, de la fraise, du souchet, du gingembre et du tournesol, etc.

2.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces

L'analyse des filières agricoles fait ressortir des forces qui peuvent constituer un levier pour leur développement mais également quelques faiblesses qui limitent leurs performances. En outre, des opportunités à saisir existent dans le cadre du développement de ces filières. Toutefois, les filières agricoles font face à certaines menaces qui peuvent annihiler les efforts de développement. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de ces dites filières sont identifiées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Analyse FFOM des filières agricoles

| Forces | Faiblesses |
|---------------|-------------------|
|---------------|-------------------|

| | |
|---|--|
| <p>Ressources exploitables</p> <ul style="list-style-type: none"> - un potentiel en terres agricoles cultivables (9 millions d'ha) ; - un potentiel en terres aménageables et irrigables qui est actuellement faiblement exploité ; - un potentiel en eau de surface pour le développement de l'agriculture irriguée <p>Techniques de productions</p> <ul style="list-style-type: none"> - une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants ; - un savoir-faire paysan en matière d'agriculture qui peut être amélioré et exploité ; - des techniques éprouvées de conservation de la fertilité des sols et de mobilisation/valorisation des eaux de surface <p>Commercialisation et transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un marché national potentiel, réel et en croissance perpétuelle du fait de l'urbanisation et la croissance démographique - le changement des habitudes alimentaires à la faveur du développement des villes et de l'amélioration des revenus - l'existence de marchés institutionnels des produits agricoles notamment céréaliers - l'organisation des manifestations commerciales nationales mettant en relation les acteurs <p>Organisation des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence de textes réglementaires pour l'organisation des acteurs. | <p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faible maîtrise des techniques de production agricole ; - le faible accès aux intrants de qualité ; - la faible maîtrise de l'eau ; - le coût élevé des facteurs de production ; - l'insécurité foncière. <p>Transformation/commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faible intégration des marchés ; - le faible niveau d'équipement des unités de transformation ; - la faible qualité des produits transformés ; <p>Organisation des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - le faible niveau d'organisation des acteurs ; - la faible professionnalisation des acteurs ; - le faible niveau de coordination des actions <p>Financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - le faible accès aux crédits ; - la faible mobilisation des ressources internes des acteurs. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un environnement institutionnel favorable ; - l'existence d'institutions de recherches et d'appui pour la mise au point des technologies adaptées aux besoins du développement de la production et de la transformation ; - la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques constituant des débouchés pour les produits nationaux ; - la forte demande extérieure en produits agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> - les aléas climatiques ; - l'instabilité socio-politique ; - la forte dépendance au marché extérieur. |

2.5. Défis au développement des filières agricoles au Burkina Faso

Au regard de l'analyse diagnostique des filières agricoles, les défis majeurs à relever pour les cinq (05) prochaines années se présentent comme suit :

- la structuration et l'organisation des acteurs

La structuration et l'organisation des acteurs sont une condition sine qua none pour le développement des filières agricoles. Le niveau actuel d'organisation des acteurs des filières agricoles reste faible et ils sont en majorité peu professionnels. Des actions fortes doivent être menées pour l'organisation et la structuration des filières agricoles.

- la valorisation des produits agricoles

D'une manière générale, on note une faible valorisation des produits agricoles. Or l'augmentation de la contribution des filières agricoles à la croissance économique du pays passe inéluctablement par l'amélioration de la valeur ajoutée de chaque maillon et de la valeur ajoutée totale des filières.

Si les produits agricoles venaient à être bien conservés selon les normes recommandées et transformés localement, cela serait un catalyseur pour le développement local en termes d'emplois et de plus-value partagée. En outre, les systèmes de commercialisation doivent être améliorés.

Pour ce faire des actions doivent être menées pour le développement (i) de la transformation, (ii) du stockage/conservation et (iii) de la commercialisation des produits agricoles.

- l'accès des acteurs au financement

L'une des contraintes majeures du développement des filières agricoles demeure l'accès des acteurs au financement. En effet on note d'une part un faible niveau d'accès des acteurs des filières agricoles au crédit et d'autre part une faible capacité de mobilisation des ressources financières internes. Pour un accès au financement, des mesures d'accompagnement des acteurs s'avèrent nécessaires. Il s'agira entre autres de mettre en place un dispositif d'appui au financement des acteurs des filières agricoles et la mise en relation des acteurs et les institutions financières.

- la veille stratégique des filières agricoles

Pour assurer un développement durable des filières agricoles, la veille et l'analyse des performances économiques sont essentielles. En effet, elles permettront d'orienter les décisions et d'améliorer la coordination des actions de promotion des filières agricoles.

III. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES

3.1. Fondements et vision de la stratégie

- Fondements

L'analyse des politiques agricoles aux échelles continentale, régionale et nationale fait ressortir une convergence de vues et d'efforts pour un accroissement de la productivité et de la production agricoles, l'amélioration des revenus des populations et la recherche d'une sécurité alimentaire durable. À cet effet, la Stratégie de développement des filières agricoles (SDFA) tire ses fondements de ces politiques et engagements.

Au niveau régional et continental, les espaces CEDEAO et UEMOA à travers certaines dispositions et politiques sectorielles adoptées par le Burkina Faso, constituent de vastes marchés pour ses produits agricoles et contribuent au développement des filières agricoles. La SDFA tire ses fondements de la politique agricole de l'UEMOA et de la CEDEAO. En effet, la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) a pour objectif de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté. Quant à la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), son objectif est d'assurer le développement du secteur agricole et l'utilisation maximale de toutes les potentialités de ce secteur dans un esprit de complémentarité des zones écologiques en vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire dans la sous-région.

Par ailleurs, au niveau de l'Union africaine, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) vise à restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique.

Au niveau national, la SDFA tire ses fondements (i) du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) à travers son Axe 3 : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », (ii) de la Stratégie de Développement Rural (SDR) en ses axes 1, 6 et surtout 2 : « renforcer la liaison production-marché », (iii) du Programme National du Secteur Rural (PNSR) à travers son axe 2 et (iv) de la Politique Sectorielle « Production Agro-Sylvo-Pastorale » (PS-PASP) à travers son axe 2 en son objectif stratégique 2.1 : « développer les chaînes de valeurs des filières Agro-Sylvo-Pastorales, Halieutiques et Fauniques ».

- Vision

La vision de la SDFA est d'aboutir à l'horizon 2023 à **des filières agricoles organisées, structurées et performantes contribuant durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.**

3.2. Principes directeurs de la SDFa

Les principes directeurs qui guideront la mise en œuvre de la stratégie de développement des filières agricoles sont au nombre de quatre (04). Il s'agit de (i) la synergie des interventions, (ii) l'assurance qualité des produits de crus et transformés, (iii) la bonne gouvernance au sein des filières agricoles et (iv) la subsidiarité.

Synergie des interventions

En vue de faire face aux défis majeurs de développement des filières agricoles, la présente stratégie est un moyen de renforcer la synergie d'action des différents structures et partenaires impliqués. L'adhésion de tous les acteurs aux initiatives de promotion des filières agricoles serait un gage de succès de la SDFa qui permettra de renforcer la concertation et le dialogue entre les acteurs en vue de garantir leur implication et leur bonne contribution à la mise en œuvre de ladite stratégie. La synergie d'intervention permettra d'éviter les doublons et assurera une complémentarité dans les actions à entreprendre.

Assurance qualité des produits de crus et transformés

L'une des principales contraintes, à tous les niveaux des filières agricoles est liée aux mauvaises conditions d'hygiène et du non-respect de la réglementation : depuis la production jusqu'à la table du consommateur. Des défaillances au niveau des maillons des filières agricoles, conditionnent la qualité sanitaire du produit final. Pour faire face aux risques alimentaires, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de traçabilité des produits de crus et transformés dans le but de fournir des produits surs et répondant aux normes de qualité.

Bonne gouvernance au sein des filières agricoles

La bonne gouvernance se traduit par le respect des règles établies pour le bon fonctionnement et la bonne gestion des différentes structures professionnelles agricoles mises en place. Il y va de l'amélioration du management et du fonctionnement de ces structures, et donc de leur capacité à fournir des services fiables, transparents et adaptés aux besoins des acteurs des filières agricoles. Dans le cadre de la mise œuvre, obligation est faite à toute entité compétente responsabilisée pour l'exécution d'une action de rendre compte de l'utilisation des ressources mises à sa disposition.

Subsidiarité

Le principe de la subsidiarité suppose que la responsabilité d'une action de la SDFa, lorsqu'elle est nécessaire revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ainsi, lorsque des situations excèdent les compétences d'une entité donnée responsable de l'action, cette compétence est transmise à l'entité d'un échelon hiérarchique supérieur et ainsi

de suite. En conséquence, ce principe se matérialisera par l'implication judicieuse des partenaires retenus dans le plan d'action de la mise en œuvre de la SDFA.

3.3. Objectif global et impacts attendus de la SDFA

3.3.1. Objectif global

L'objectif global de la stratégie de développement des filières agricoles est de contribuer à la promotion des filières agricoles en vue d'améliorer durablement leur contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

3.3.2. Impacts attendus

Partant de l'objectif global, les impacts attendus de la SDFA sont : (i) l'organisation et la structuration des filières agricoles, (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles.

3.4. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Quatre (04) axes stratégiques sont proposés pour la stratégie de développement des filières agricoles. Les axes stratégiques sont :

- Axe 1 : organisation et structuration des filières agricoles,
- Axe 2 : valorisation des produits agricoles,
- Axe 3 : accès des acteurs au financement,
- Axe 4 : veille stratégique des filières agricoles.

3.4.1. Axe 1 : Organisation et structuration des filières agricoles

L'analyse diagnostique des filières montre qu'elles sont à différents niveaux d'organisation. Elles peuvent être classées en deux (02) groupes :

- le premier groupe de filières (coton, riz, anacarde, sésame, mangue, oignon et banane, etc.) est organisé à la base et possède des interprofessions.
- le deuxième groupe (fonio, maïs, soja, arachide, tomate, pomme de terre, niébé, manioc, etc.), par contre connaît un niveau de structuration relativement faible.

Ainsi, les actions d'organisation des acteurs et de structuration des filières à entreprendre dépendront du niveau d'organisation actuel de chaque filière et devront se faire en fonction des dispositions réglementaires de la loi n°050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso et l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Cet axe a pour objectif stratégique de contribuer à la structuration des filières et à l'organisation des acteurs des filières agricoles.

Deux (02) effets sont attendus de cet objectif : (i) EA 1.1 : les acteurs des filières agricoles sont organisés suivant les textes et lois en vigueur et (ii) EA 1.2 : les capacités des organisations professionnelles sont renforcées.

Effet attendu 1.1. (EA1.1) : les acteurs des filières agricoles sont organisés suivant les textes et lois en vigueur

L'objectif est d'organiser les acteurs des filières agricoles conformément aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, de la loi n° 050-2012/AN portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso et de la loi n°070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique.

À ce titre, les actions porteront sur (i) l'accompagnement à l'organisation des acteurs et à la structuration des filières, (ii) la mise en place des cadres de concertation des acteurs directs et indirects des filières et (iii) la mise en place de plateforme « chaînes de valeur ».

Effet attendu 1.2. (EA1.2) : les capacités des organisations professionnelles sont renforcées

L'objectif visé est de renforcer le professionnalisme des acteurs et la gouvernance des organisations professionnelles. Les actions de renforcement des capacités porteront sur (i) l'entreprenariat agricole, (ii) la gouvernance et la gestion des organisations professionnelles.

3.4.2. Axe 2 : valorisation des produits agricoles

L'augmentation de la contribution des filières agricoles à la croissance économique du pays passe inéluctablement par l'amélioration de la valeur ajoutée de chaque maillon et de la valeur ajoutée totale des filières.

L'axe 2 a pour objectif donc de valoriser les produits agricoles à travers la transformation, la conservation et la commercialisation.

Trois (03) effets sont attendus de cet objectif : (i) EA 2.1. : le volume des produits agricoles transformés s'est accru, (ii) EA 2.2 : le volume de stockage des produits agricoles s'est accru et (iii) EA 2.3 : l'accès des acteurs aux marchés est amélioré.

Effet attendu 2.1 (EA2.1) : le volume des produits agricoles transformés s'est accru

L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement en matières premières des industries agro-alimentaires et le niveau de transformation des produits agricoles. Pour ce faire, les actions à entreprendre sont : l'appui à l'acquisition et à la diffusion de technologies de transformation, l'appui à la mise en place d'unités

agro-alimentaires et l'élaboration et la diffusion des normes et qualité des produits agro-alimentaires.

Effet attendu 2.2 (EA2.2) : le volume de stockage des produits agricoles s'est accru

Il s'agira à travers cet effet, d'améliorer le niveau de stockage et de conservation des produits agricoles.

Les principales actions à mener sont : l'appui à l'acquisition et à la diffusion de technologies de conservation, le renforcement des capacités des acteurs sur les bonnes pratiques de récolte et de post-récolte, la construction des infrastructures de stockage/conservation.

Effet attendu 2.3 (EA2.3) : l'accès des acteurs aux marchés est amélioré

L'organisation de la commercialisation des produits agricoles permettra d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeur.

Ainsi les actions prioritaires porteront sur : l'amélioration du circuit de commercialisation des produits agricoles ; la promotion de l'utilisation de la métrologie légale pour la vente des produits agricoles et l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles.

3.4.3. Axe 3 : Accès des acteurs au financement

Cet axe vise à améliorer le mécanisme de financement au profit des acteurs des filières agricoles.

Deux (02) effets sont attendus de cet objectif stratégique. Ce sont : EA 3.1 : l'accès des acteurs des filières agricoles au crédit est amélioré ; EA 3.2 : la mobilisation des ressources financières internes par les acteurs est accrue.

Effet attendu 3.1. (EA3.1.) : l'accès des acteurs des filières agricoles au crédit est amélioré

Ainsi, les actions à mener sont : le renforcement des capacités des acteurs sur le management et la gestion de leurs activités, l'accompagnement des acteurs aux montages des plans d'affaires, la mise en relation des acteurs et les institutions financières et la promotion de l'agriculture contractuelle.

Effet attendu 3.2. (EA3.2.) : la mobilisation des ressources financières internes par les acteurs est accrue

La principale action à mener portera sur l'appui à la mise en place d'un fonds de développement des filières alimenté par les prélèvements sur les produits agricoles.

3.4.4. Axe 4 : Veille stratégique des filières agricoles

La veille et l'analyse des performances économiques sont essentielles pour assurer un développement durable des filières agricoles. Elles permettent d'apprécier le niveau de développement de chaque filière et de faire des propositions adéquates d'orientations en matière de politiques de promotion des filières agricoles.

Trois (03) effets sont attendus de cet objectif : (i) EA 4.1. : le suivi et la capitalisation des filières se sont améliorés, (ii) EA 4.2 : l'environnement institutionnel de développement des filières agricoles est amélioré et (iii) EA 4.3 : le pilotage de la SDFa est assuré.

Effet attendu 4.1 (EA 4.1.) : le suivi et la capitalisation des filières se sont améliorés

Les principales actions porteront sur la mise en place d'une base de données sur les filières agricoles, l'élaboration/actualisation des comptes d'exploitation, l'analyse de la compétitivité des filières agricoles et l'évaluation de la contribution socio-économique des filières agricoles.

Effet attendu 4.2 (EA 4.2.) : l'environnement institutionnel de développement des filières agricoles est amélioré.

Les actions porteront sur le renforcement de l'environnement réglementaire et institutionnel de développement des filières agricoles, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et le renforcement du partenariat entre les acteurs des filières agricoles.

Effet attendu 4.3 (EA 4.3.) : le pilotage de la SDFa est assuré.

Le pilotage consiste à l'élaboration des programmes et rapports d'activités ainsi que de suivi/capitalisation et la tenue des sessions du comité de suivi et de pilotage.

3.5. Disposition de mise en œuvre et de suivi évaluation

3.5.1. Dispositions de mise en œuvre

- Instruments de mise en œuvre

La SDFa sera mise en œuvre à travers des plans d'actions triennaux glissants, des plans de travail annuel et des projets et programmes de promotion des filières agricoles.

Plans d'actions triennaux glissants

Le plan d'actions triennal est l'instrument d'opérationnalisation de la stratégie. L'atteinte des objectifs définis dans la stratégie implique d'assurer la pertinence,

la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs. À cet effet, un plan d'action qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre au cours des trois (03) premières années, sera élaboré. Ce plan d'actions sera en cohérence avec les programmes budgétaires intervenant dans le développement des filières agricoles.

Plan de travail annuel (PTA)

Les interventions annuelles se feront à travers des plans de travail annuels (PTA). Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante du plan d'actions. Il est un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens nécessaires afin d'atteindre un résultat déterminé.

Projets et programmes

Les projets et programmes tels que le Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles (VAFA), le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) et le Programme de développement de l'agriculture (PDA) qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur pour le développement des filières agricoles constituent aussi des instruments de mise en œuvre de la SDFa.

- Acteurs de mise en œuvre

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement des filières agricoles nécessite que tous les intervenants connaissent et jouent pleinement leurs rôles.

❖ Etat

L'Etat a pour rôle de mobiliser ses partenaires et les ressources financières pour le financement des plans d'actions des filières agricoles porteuses. Pour stimuler le développement des filières, il veillera à l'amélioration des conditions cadres en fonction du contexte national, régional et international. En outre, il mettra en place les arrangements institutionnels pour faciliter l'accès durable des acteurs aux équipements et intrants et aux services.

❖ Collectivités territoriales et communautés de base

Les collectivités territoriales et les communautés de base accompagneront la mise en œuvre de la SDFa. Elles contribueront à (i) l'élaboration du répertoire des acteurs, (ii) l'accompagnement à l'organisation des acteurs et la structuration des filières agricoles et (iii) l'exploitation des opportunités de transformation, de marché et de commercialisation des produits agricoles pour le développement économique des régions et des communes.

❖ Organisations professionnelles

En tant qu'acteurs directs des filières agricoles, les organisations professionnelles devront s'approprier l'approche filière et informer et sensibiliser les acteurs à la base. En outre, elles devront assurer la bonne gouvernance au sein des OP,

animer les cadres de concertation et susciter l'organisation selon les textes en vigueur.

❖ **Secteur privé**

Le secteur privé doit jouer un rôle majeur dans l'investissement pour la valorisation des produits agricoles. Il s'agira entre autres de fournir des intrants et équipements de qualité et de financer les promoteurs de projets.

❖ **Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)**

Les Chambres régionales d'agriculture (CRA) ont été créées en 2004 et sont des acteurs institutionnels majeurs ayant en charge la promotion des filières agricoles au niveau régional et national. Dans la mise en œuvre de la SDFA, les CRA doivent abriter les plateformes d'innovation, constituer le premier niveau d'information/formation des acteurs et collecter des données pour alimenter le dispositif de suivi évaluation.

❖ **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Ils seront chargés d'accompagner l'Etat dans la mobilisation des ressources et l'appui technique et financier en matière de promotion des filières agricoles.

❖ **ONG et associations de développement**

Elles mobilisent autour d'elles un nombre important d'acteurs.

Dans la mise en œuvre de la SDFA, elles devront :

- mobiliser des ressources financières pour contribuer à la promotion des filières ;
- participer activement à l'information/sensibilisation des acteurs sur la SDFA ;
- contribuer à l'organisation des acteurs et à la structuration des filières agricoles
- appuyer la professionnalisation des acteurs ;
- participer au fonctionnement des plateformes d'innovation.

- **Cadre organisationnel**

L'organe d'orientation de la SDFA est le comité de suivi et de pilotage. Ce comité sera chargé de coordonner et d'orienter la mise en œuvre de la stratégie, d'examiner et d'adopter les PTA et les rapports d'activités et formuler des recommandations. Un arrêté précisera sa composition, ses attributions et son fonctionnement.

Le comité de suivi et de pilotage sera assisté d'un secrétariat technique. Ce secrétariat sera assuré par la DGPER à travers la DPEFA. À cet effet, il devra jouer le rôle de catalyseur, de suivi et reporting de l'état de réalisation des actions de la stratégie.

3.5.2. Suivi et évaluation

- **Mécanisme de suivi et d'évaluation**

Le suivi-évaluation consiste à une collecte permanente et une analyse des données de la mise en œuvre des différents plans d'actions. À cet effet, le mécanisme de suivi et d'évaluation repose sur un dispositif de planification opérationnel de collecte et d'analyse basée sur un système d'information statistique fonctionnel. Le suivi-évaluation sera composé d'un volet interne et externe.

Le volet interne sera assuré par le secrétariat technique en collaboration avec les autres acteurs concernés. Il permet de mesurer le niveau de réalisation des résultats, des effets et des impacts de la stratégie ainsi que le suivi financier.

Des évaluations externes sont conduites à mi-parcours et/ou à la fin de la mise en œuvre de la stratégie.

- **Outils de suivi et d'évaluation**

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la SDFA, il sera développé trois (03) outils tels que le cadre logique, le cadre de mesure de performance et une base de donnée des filières agricoles permettant de suivre l'évolution des indicateurs.

3.5.3. Mécanisme de financement

Le financement de la SDFA sera assuré par trois (03) groupes d'acteurs. Ce sont l'Etat à travers le budget national, les partenaires techniques et financiers et les acteurs directs et leurs institutions.

Contribution de l'Etat

L'Etat poursuivra son effort de financement de développement des filières agricoles à travers une allocation conséquente des programmes budgétaires pour la mise en œuvre de la SDFA.

En outre, la mise en place de mesures d'accompagnement à la création du fonds de développement des filières agricoles, est de nature à faciliter l'opérationnalisation de la SDFA.

Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

La contribution des partenaires au développement du pays sera indispensable pour la mise en œuvre de la SDFA. Les partenaires techniques et financiers pourront intervenir en fonction de leurs domaines de coopération sur sollicitation de l'Etat, mais aussi sur celle des acteurs organisés à travers leurs faitières et/ou leurs interprofessions.

Contribution des acteurs et leurs institutions

Pour assurer leur fonctionnement et la promotion des filières, les organisations des acteurs peuvent en plus des cotisations, instaurer la mise en œuvre de la contribution forfaitaire obligatoire (CFO) prévue par la loi 050-2012/AN. Ces prélèvements contribueront à alimenter le fonds de développement des filières agricoles.

3.5.4. Analyse et gestion des risques

Plusieurs risques peuvent constituer un frein à la bonne mise en œuvre de la SDFA. La mitigation de ces risques imputables à l'environnement national, sous régional et international devrait permettre l'atteinte des objectifs visés dans la SDFA. Les principaux risques sont : (i) l'instabilité politique et sociale ; (ii) l'insécurité dans les différentes zones du pays ; (iii) les aléas climatiques, (iv) l'insuffisance des ressources financières et humaines et (v) l'instabilité des marchés.

L'instabilité politique et sociale

La stabilité politique et la paix sociale demeurent une condition majeure pour la bonne mise en œuvre de la SDFA.

Le Burkina Faso a connu ces dernières années, des événements sociopolitiques qui ont affecté sa stabilité et ralenti l'activité économique. La promotion d'un environnement politique apaisé permettra de réduire ce risque.

L'insécurité dans les différentes zones du pays

À l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement sous la menace des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre des programmes et actions de développement durable des filières agricoles.

Pour faire face à ce risque de dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et la coopération militaire et sécuritaire, tant au niveau national qu'au niveau sous régional.

Les aléas climatiques

L'agriculture burkinabè est essentiellement de type pluvial et est fortement dépendant des aléas climatiques notamment les inondations, les sécheresses et les vents violents. La variabilité de la pluviosité annihile les efforts de développement déployés par les acteurs des filières agricoles.

Les actions de (i) développement de l'agriculture de complément (barrage, bas-fond, puits, etc.), (ii) adoptions des semences améliorées, (iii) informations et sensibilisation des acteurs et (iv) d'application de la gestion intégrée de la fertilité des sols devraient permettre de réduire les effets de ces risques.

L'insuffisance des ressources financières et humaines

L'insuffisance des ressources allouées par l'Etat pour la mise en œuvre de la SDFA, la faiblesse de la contribution des PTF, le non-respect du principe de l'alignement des ressources financières sont autant de risques qui peuvent limiter la mise en œuvre de la SDFA.

La mitigation de ces risques passerait par la diversification des sources de financement de la SDFA, la mise en place d'une ligne de crédit agricole, le

recrutement de personnel supplémentaire. Des actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières auprès des PTF peuvent être envisagées.

L'instabilité des marchés

La plupart des prix des produits agricoles sont marqués par des variabilités entre les différents marchés (national, sous régional et international) d'une part et des variabilités au cours de l'année d'autre part.

Afin de réduire les risques liés à ces fluctuations, il sera développé des actions d'amélioration des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles, de développement des mécanismes de régulation des prix des produits agricoles et d'amélioration des systèmes de contractualisation entre acteurs.

CONCLUSION

Le Burkina Faso, à travers les différentes politiques agricoles adoptées, a affiché une volonté politique dans l'accroissement de sa production agricole et la recherche d'une sécurité alimentaire durable. Cependant, malgré l'existence de ces politiques, les résultats obtenus n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs de développement rural.

L'élaboration de la stratégie de développement des filières agricoles vient compléter le dispositif institutionnel et technique mis en place par le gouvernement pour accompagner les filières agricoles dans leur développement en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. La vision de la SDFA est d'aboutir à l'horizon 2023 à des filières agricoles organisées, structurées et performantes contribuant durablement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre de la SDFA contribuera à (i) une meilleure organisation et structuration des filières agricoles, (ii) une valorisation des produits agricoles, (iii) un accès des acteurs au financement et (iv) une veille stratégique des filières agricoles. Pour ce faire, sa mise en œuvre doit reposer sur des principes fondamentaux tels que la bonne gouvernance, la synergie des interventions, l'assurance qualité des produits et la subsidiarité à tous les niveaux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACA, 2012. Présentation de la filière anacarde au Burkina Faso, Ouagadougou, 12 pages.
- APME2A, 2009. Etude filière soja : Rapport final, Ouagadougou, 61 pages
- APROMA, 1996. Rapport Définitif annexes n°2 : Relance des productions oléagineuses au Burkina Faso, 55 pages.
- Burkina Faso, 1999. Plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho, maïs) (2000 - 2010), Ouagadougou, 104 pages.
- Burkina Faso, 2011. Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (2011 -2015), Ouagadougou, 116 pages.
- Burkina Faso, 2011. Stratégie nationale de développement de la riziculture, Ouagadougou 43 pages.
- Burkina Faso, 2012. Document de Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2011-2015, version finale pour adoption au conseil de ministre, 83 pages.
- Diancoumba D., 2008. Diagnostic actualisé de la filière manioc pour une analyse de chaines de valeur ajoutée (CVA), Rapport final, MAHRH/PDA, 26 pages.
- MA (Ministère de l'Agriculture), 1999. Plan Stratégique Opérationnel (PSO) de la Stratégie de Croissance Durable du Secteur de l'Agriculture. Août 1999.
- MA (Ministère de l'Agriculture), 2000. Stratégie de croissance durable du secteur de l'agriculture Résumé actualisé du Plan d'Action pour l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles (PA-OP A), 6 pages.
- MAHRH (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques), 2004. Etude pour l'élaboration du plan de développement de la filière fruits et légumes, Rapport final adopté par l'atelier national les 27-28 janvier 2004, à Ouagadougou, 164 pages.
- MAHRH (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques), 2004. Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée : stratégie, plan d'actions, plan d'investissement à l'horizon 2015, Ouagadougou, 171p
- MCPEA (Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat), 2009. (SD) la stratégie nationale de promotion des exportations (SNE) et de restructuration du dispositif institutionnel (RDI), volume 1 : présentation générale du projet, la promotion des exportations, Ouagadougou, 116 pages.

- MED (Ministère de l'économie et du développement), 2004. Eude nationale prospective « Burkina 2025 » : Rapport de diagnostic stratégique du Burkina Faso, Ouagadougou, 144p.
- MEF (Ministère de l'Économie et des Finances), 2000. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Juillet 2000.
- MINEFID (Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement), Juin 2017 : Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles.
- SP/CPSA, 2002. Plan d'actions pour le développement de la filière niébé (PAN) au Burkina Faso, Version finale, Ouagadougou, 122 pages.
- SP/CPSA, 2003. Diagnostic actualisé et stratégie de développement de la filière des oléagineux Rapport final, Ouagadougou, 100 pages
- SP/CPSA, 2011. Promotion des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques : concepts et approches (version finale) ; Ouagadougou, 64 pages.
- TRAORE T. et SON B., 2009. Plan d'actions de la filière sésame, Rapport final Tome 2, 67 pages.
- TRAORE T. et SON B., 2009. Plan stratégique filière sésame, Rapport final Tome 2, 55 pages.

Annexe 1 : Glossaires

Notion de filière et chaîne de valeurs ajoutées

La filière est perçue comme une réalité économique dans sa globalité et désigne l'ensemble des chaînes de valeurs ajoutées de la production, de la transformation et de la distribution relatives à un produit et concourant à la satisfaction d'un besoin issu de la consommation. La filière est désignée par le produit primaire : riz, sésame, tomate, oignon, etc. Cette définition laisse entrevoir que la filière regroupe un ensemble d'intervenants qui pratiquent des activités économiques de production, de transformation, de commercialisation et de distribution liées à un produit. On peut distinguer deux types d'intervenants dans la filière :

Les intervenants directs : ils interviennent directement dans la chaîne de mise en marché du produit. Ce sont les producteurs, les transformateurs et les commerçants.

Les intervenants indirects : ils fournissent des services et des biens aux intervenants directs ou contribuent à réguler l'environnement de la filière comme les fournisseurs d'intrants, les transporteurs, les courtiers, etc.

Les intervenants de la filière peuvent être regroupés en niveaux cohérents à l'intérieur de la filière appelé maillons de la filière (production, transformation, commercialisation et distribution). Chaque maillon peut contenir plusieurs catégories d'intervenants. Le maillon, voire la catégorie d'intervenants réalise un certain nombre d'activités économiques qui ajoutent à chaque fois, de la valeur au produit ; d'où la notion de « **chaîne de valeurs ajoutées** ». La filière est faite d'un enchaînement de valeurs ajoutées résultant des valeurs nouvelles créées par chaque maillon de la chaîne ; c'est l'enchaînement des contributions de chaque maillon jusqu'à la valeur totale du produit final.

Concept de coordination de la filière

La coordination est un concept fondamental dans l'approche filière. Il fait référence au degré d'articulation et de concertation entre les intervenants qui agissent dans le même sens pour améliorer les performances de la filière. On distingue deux types de coordination dans la filière :

La coordination horizontale qui concerne le degré d'articulation et de concertation entre les intervenants d'un même niveau (d'un même maillon) dans la filière c'est-à-dire à l'intérieur de chaque maillon. L'analyse de la coordination horizontale permet d'apprécier entre autres le niveau de la concurrence entre les intervenants et le degré de concentration des intervenants, etc. ;

La coordination verticale qui se réfère au degré d'articulation et de concertation entre les différents niveaux de la filière c'est-à-dire entre les différents maillons. Son analyse permet d'apprécier la satisfaction de l'offre de chaque maillon par le maillon précédent, les types de contrats entre les intervenants des différents maillons, etc.

L'interprofession est la structure que se donnent les organisations professionnelles d'une filière agricole pour assurer la coordination verticale des échanges entre elles et les autres agents économiques. Elle est fondée sur la

prise de conscience des différentes organisations professionnelles des maillons d'une même filière, de leur interdépendance mais également de leur souci d'asseoir un cadre de concertation visant l'amélioration de la compétitivité et le positionnement d'un produit sur le marché.

L'Assemblée Nationale a adopté, le 30 octobre 2012, la loi **050-2012/AN** portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Ce texte vient harmoniser le cadre juridique des interprofessions existantes qui ont longtemps évolué sous divers textes législatifs et réglementaires.

Approches filières : on distingue trois types d'approche en matière de filière :

L'approche client qui vise à renforcer les liens d'affaires entre seulement deux acteurs de toute la chaîne. C'est une approche partielle qui ne prend pas en compte toute la filière.

L'approche intégration : elle intègre tous les maillons de la filière mais, tous les acteurs sont sous le contrôle d'un acteur principal généralement un grand complexe agro-industriel. C'est l'exemple de la filière coton au Burkina où toute la chaîne des acteurs est organisée par les sociétés cotonnières (SOFITEX, FASO COTON, SOCOMA).

L'approche concertation : c'est une approche globale qui intègre tous les maillons et s'intéresse à tous les acteurs de la chaîne. Dans cette approche les acteurs se mettent en concertation à titre égal autour d'objectifs partagés même si souvent, ils peuvent avoir des intérêts divergents. L'avantage de cette approche est surtout le fait que l'intérêt commun est sauvegardé à cause de la conscience que chaque acteur a de sa dépendance par rapport aux autres.

L'approche filière est une démarche globale à orientation économique qui s'intéresse à tous les maillons et à tous les acteurs fondamentaux des filières. Il s'agit donc d'une « approche concertation ». Elle amène ces acteurs à travers un processus de concertation à (i) identifier les filières à promouvoir, les analyser et définir leurs goulots d'étranglements sur lesquels il faut agir, (ii) clarifier leurs liens d'affaire et définir les biens et services dont ils ont besoin ou qu'ils peuvent apporter dans un esprit de complémentarité pour la promotion des filières et (iii) définir ensemble les conditions favorables (au plan législatif, information, contrôle des marchés etc.) pour la promotion des filières.

Notions de filières stratégique, prioritaire et porteuse

Une filière est dite stratégique quand elle répond à des objectifs stratégiques d'une politique socio-économique impulsée par l'Etat. Par exemple, les filières céréalières répondent à des besoins de sécurité alimentaire ; les filières biocarburants répondent à des soucis de réduction de la dépendance énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre.

Une filière est dite prioritaire quand elle relève d'une décision politique fondée sur des objectifs et des orientations stratégiques définissant une vision de développement, par exemple le PNDES ou le PNSR II. Généralement, les filières stratégiques sont en même temps des filières prioritaires car ces deux types de filières relèvent toutes d'option ou de décision politique.

Une filière porteuse est une filière qui a un potentiel de développement économique par rapport à un marché, et par rapport à la génération de revenus. Elle n'est donc pas nécessairement stratégique ou prioritaire.

Ces définitions montrent que les notions de filières stratégiques, prioritaires et porteuses sont inscrites dans le temps sous l'influence des éléments du contexte d'ensemble.

Annexe 2 : Cadre logique de la SDFA

| Intitulé du référentiel sectoriel : | Stratégie de Développement des Filières Agricoles (SDFA) | | | | | | |
|---|---|-------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| Impacts escomptés (référentiel national) : | <ul style="list-style-type: none"> • Un secteur ASP évolutif, compétitif et créateur d'au moins 267500 emplois d'ici 2026 • la réduction à moins de 35% de l'incidence de la pauvreté en milieu rural | | | | | | |
| Contribution de la SDFA à l'impact | Contribuer à la promotion des filières agricoles en vue d'améliorer durablement leur contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté | | | | | | |
| Impacts escomptés de la SDFA | <ul style="list-style-type: none"> • Des filières agricoles organisées, structurées et plus performantes • L'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles | | | | | | |
| Objectif stratégique (référentiel national) : | | | | | | | |
| OS 1.1 : Accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes | | | | | | | |
| OS 2.1 : Développer les chaînes de valeurs des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques | | | | | | | |
| OS 2.2 : Améliorer l'accès des acteurs au financement | | | | | | | |
| Axe 1 : Organisation et structuration des filières agricoles | | | | | | | |
| Objectif stratégique 1 : Contribuer à la structuration et à l'organisation des acteurs des filières agricoles | | | | | | | |
| Effet attendu 1.1. : les acteurs des filières agricoles sont organisés suivant les textes en vigueur | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
| | Nombre d'organisations mises à la base | unité | ND | 1250 | Rapport d'activité | DGPER | |
| | Nombre de faitières nationales | unité | 17 | 47 | Rapport d'activité | DGPER | |
| | Nombre d'interprofessions mises en place | unité | 6 | 16 | Rapport d'activité | DGPER | |
| | Nombre de cadres de concertation mis en place | unité | ND | 10 | Rapport d'activité | DGPER | |
| | Nombre de plateformes « chaîne de valeur » créées | unité | 6 | 31 | Rapport d'activité | DGPER | |

Effet attendu 1.2 : les capacités des organisations professionnelles sont renforcées

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|--|-------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Nombre d'acteurs ayant renforcés leurs capacités en entrepreneuriat agricole | unité | ND | 5 000 | Rapport de formation | DGPER | |
| | Nombre de responsables d'OP formés sur la gouvernance et la gestion des OP | unité | ND | 5 000 | Rapport de formation | DGPER | |
| | Nombre d'acteurs formés sur les chaînes de valeur | unité | ND | 5 000 | Rapport de formation | DGPER | |

Axe 2 : Valorisation des produits agricoles

Objectif stratégique 2 : Contribuer à la valorisation des produits agricoles à travers la transformation, le stockage/conservation et la commercialisation

Effet attendu 2.1. : le volume des produits agricoles transformés s'est accru

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|---|-------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie | Pourcentage | ND | 50 | Tableau de bord MAAH | DGESS/MAAH | |
| | Taux de transformation des produits agricoles | Pourcentage | 12 | 25 | | | |

Effet attendu 2.2 : le volume de stockage/conservation des produits agricoles s'est accru

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|--|-------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Taux de stockage/conservation des produits agricoles | Pourcentage | ND | 20 | Tableau de bord MAAH | DGESS/MAAH | |

| | Nombre de technologie de stockage/conservation acquise | Unité | ND | 10 | Rapport d'activité | DGPER | |
|---|--|-------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|-------------|----------------------|
| | Nombre d'infrastructure de stockage/conservation construite | Unité | ND | 100 | PV de réception | DGPER | |
| Effet attendu 2.3 : l'accès des acteurs au marché est amélioré | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles | Pourcentage | 25 | 40 | Tableau de bord MAAH | DGESS/MAAH | |
| Axe 3 : Accès des acteurs des filières agricoles au financement | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3. : Améliorer l'accès des acteurs des filières agricoles au financement | | | | | | | |
| Effet attendu 3.1. : l'accès des acteurs des filières agricoles au crédit est amélioré | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
| | Taux de couverture des crédits agricoles | Pourcentage | 21 | 45 | Rapport d'activités du MAAH | DGESS/MAAH | |
| | Taux d'accès des acteurs du secteur rural au crédit bancaire | Pourcentage | 17,4 | 25 | Tableau de bord du MAAH | DGESS/MAAH | |
| Effet attendu 3.2 : la mobilisation des ressources financières internes par les acteurs est accrue | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
| | Nombre de fonds de développement des filières agricoles mis en place | Unité | 0 | 1 | Rapport de création | DGPER | |
| Axe 4 : Veille stratégique des filières agricoles | | | | | | | |

Objectif stratégique 4 : Assurer la veille stratégique des filières agricoles

Effet attendu 4.1 : le suivi et la capitalisation des filières se sont améliorés

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|--|-------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Nombre de base de données sur les filières agricoles | Unité | 0 | 1 | Rapport | DGPER | |
| | Nombre de compte d'exploitation | Unité | ND | 50 | Rapport d'activité | DGPER | |

Effet attendu 4.2. : l'environnement institutionnel de développement des filières agricoles est amélioré.

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|--|-------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Nombre de plans d'amélioration de la compétitivité des filières mis en œuvre | Unité | ND | 15 | Rapport | DGPER | |

Effet attendu 4.3. : le pilotage de la stratégie est assuré.

| Code | Indicateurs de l'effet | Unité | Valeurs de référence (2015) | Cibles finale (2023) | Source de vérification | Responsable | Hypothèses / Risques |
|------|--------------------------------|-------|-----------------------------|----------------------|------------------------|-------------|----------------------|
| | Nombre de sessions de pilotage | unité | 0 | 10 | Rapport | DGPER | |

Annexe 3 : Cadre de mesure de performance

| Intitulé du référentiel sectoriel : | | | | Stratégie de Développement des Filières Agricoles (SDFA) | | | | | | | | | | | |
|---|---|----------------------|-------------|--|--------|-------|------|-------|-------|-------------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| Objectif stratégique (référentiel national) : | | | | | | | | | | | | | | | |
| OS 1.1 : Accroître la productivité et la production ASP et réduire les pertes à la récolte et post-récoltes | | | | | | | | | | | | | | | |
| OS 2.1 : Développer les chaînes de valeurs des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques | | | | | | | | | | | | | | | |
| OS 2.2: Améliorer l'accès des acteurs au financement | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 1 : organisation et structuration des filières agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 1 : Contribuer à la structuration des filières et à l'organisation des acteurs des filières agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effet attendu 1.1. : les acteurs des filières agricoles sont organisés suivant les textes et lois en vigueur | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre d'organisations mises à la base | Rapport d'activité | DGPER | ND | 250 | 500 | 750 | 1 000 | 1 250 | | | | | | |
| | Nombre de faïtières nationales | Rapport d'activité | DGPER | 17 | 23 | 29 | 35 | 41 | 47 | | | | | | |
| | Nombre d'interprofessions mises en place | Rapport d'activité | DGPER | 6 | 8 | 10 | 12 | 14 | 16 | | | | | | |
| | Nombre de cadres de concertation mis en place | Rapport d'activité | DGPER | ND | 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | | | | | | |
| | Nombre de plateformes « chaîne de valeur » créées | Rapport d'activité | DGPER | 6 | 11 | 16 | 21 | 26 | 31 | | | | | | |
| Effet attendu 1.2 : les capacités des organisations professionnelles sont renforcées | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre d'acteurs ayant renforcés leurs capacités en entrepreneuriat | Rapport de formation | DGPER | ND | 1 000 | 2 000 | 3000 | 4 000 | 5 000 | | | | | | |

| | agricole | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|----------------------|----------------|----------------------|--------|-------|------|-------|-------|-------------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| | Nombre de responsables d'OP formés sur la gouvernance et la gestion des OP | Rapport de formation | DGPER | ND | 1 000 | 2 000 | 3000 | 4 000 | 5 000 | | | | | | |
| | Nombre d'acteurs formés sur les chaînes de valeur | Rapport de formation | DGPER | ND | 1 000 | 2 000 | 3000 | 4 000 | 5 000 | | | | | | |
| Axe 2 : Valorisation des produits agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2 : Contribuer à la valorisation des produits agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effet attendu 2.1. : le volume des produits agricoles transformés s'est accru | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie | Tableau de bord MAAH | DGESS/ MAAH | ND | 30 | 35 | 40 | 45 | 50 | | | | | | |
| | Taux de transformation des produits agricoles | Tableau de bord MAAH | DGESS/ MAAH | 12 | 15 | 17 | 20 | 22 | 25 | | | | | | |
| Effet attendu 2.2 : le volume de stockage des produits agricoles s'est accru | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Taux de stockage/conservation des produits agricoles | | | ND | | | | | 20 | | | | | | |
| | Nombre de technologie de | | | ND | | | | | 10 | | | | | | |

| | stockage/conservation acquise | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------------------|-------------|----------------------|--------|------|------|------|------|-------------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| | Nombre d'infrastructure de stockage/conservation construite | | | ND | | | | | 100 | | | | | | |
| Effet attendu 2.3 : l'accès des producteurs au marché est amélioré | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles | Tableau de bord MAAH | DGESS/MAAH | 25 | 32 | 34 | 36 | 38 | 40 | | | | | | |
| Axe 3 : Accès des acteurs des filières agricoles au financement | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3. : Améliorer l'accès des acteurs des filières agricoles au financement | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effet attendu 3.1. : l'accès des acteurs des filières agricoles au crédit est amélioré | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Taux de couverture des crédits agricoles | Rapport d'activités du MAAH | DGESS/MAAH | 21 | 33 | 36 | 39 | 42 | 45 | | | | | | |
| | Taux d'accès des acteurs du secteur rural au crédit bancaire | Tableau de bord du MAAH | DGESS/MAAH | 17,4 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | | | | | | |
| Effet attendu 3.2 : la mobilisation des ressources financières internes par les acteurs est accrue | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre de fonds de développement des filières agricoles mis | Rapport de création | DGPER | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | |

| | en place | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------------------|-------------|----------------------|--------|------|------|------|------|-------------|------|------|------|------|-------------------------------------|
| Axe 4 : Veille stratégique des filières agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 4 : Assurer la veille stratégique des filières agricoles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effet attendu 4.1 : le suivi et la capitalisation des filières se sont améliorés | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre de base de données sur les filières agricoles | Base | DGPER | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | | | |
| | Nombre de compte d'exploitation | Rapport d'activité | DGPER | ND | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | | | | | | |
| Effet attendu 4.2. : l'environnement institutionnel de développement des filières agricoles est amélioré. | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre de plans d'amélioration de la compétitivité des filières élaborés | Rapport | DGPER | ND | 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | | | | | | |
| Effet attendu 4.3 : le pilotage de la stratégie est assuré. | | | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | Source | Responsable | Valeurs de référence | Cibles | | | | | Réalisation | | | | | Cibles atteintes (1=oui ; 0=non) |
| | | | | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 |
| | Nombre de sessions de pilotage | Rapport | DGPER | 0 | 2 | 4 | 6 | 8 | 10 | | | | | | |

Annexe 4 : Tableau 2 : Évolution des superficies des principales cultures (en hectares)

| Superficies (ha) | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| Mil | 1 182 665 | 1 577 220 | 1 255 085 | 1 361 835 | 1 143 410 | 1 272 901 | 1 327 078 | 1192006 | 1 160 718 | 1 187 397 | 1 222 575 |
| Sorgho blanc | 1 247 490 | 1 510 200 | 1 286 587 | 1 507 714 | 1 274 953 | 1 394 750 | 1 399 660 | 1230138 | 1 134 286 | 1 320 442 | 1 325 728 |
| Sorgho rouge | 360 251 | 391 576 | 366 528 | 475 408 | 406 928 | 393 945 | 406 869 | 318266 | 310 651 | 413 728 | 341 465 |
| Maïs | 471 927 | 608 368 | 585 230 | 790 321 | 701 196 | 846 488 | 913 630 | 749935 | 820 117 | 911 728 | 956 386 |
| Riz | 40 534 | 86 106 | 92 243 | 133 737 | 136 268 | 136 864 | 138 852 | 144261 | 142 715 | 170 158 | 165 086 |
| Fonio | 18 083 | 23 869 | 33 583 | 22 481 | 21 691 | 26 833 | 24 567 | 11400 | 15 743 | 14 133 | 15 679 |
| Total culture céréalière | 3 320 950 | 4 197 339 | 3 619 256 | 4 291 496 | 3 684 446 | 4 071 781 | 4 210 656 | 3 646 006 | 3 584 231 | 4 017 586 | 4 026 919 |
| Coton | 378 536 | 535 325 | 406 278 | 462 807 | 395 089 | 531 242 | 629 460 | 651294 | 657 840 | 654 955 | 844 895 |
| Arachide | 415 171 | 369 125 | 458 222 | 409 922 | 388 704 | 397 762 | 448 767 | 375040 | 432 665 | 591 873 | 554 832 |
| Sésame | 55 058 | 91 997 | 93 384 | 125 471 | 120 750 | 165 575 | 203 449 | 506095 | 400 255 | 282 442 | 291 173 |
| Soja | 7 355 | 10 703 | 10 787 | 17 827 | 25 984 | 22 198 | 16 114 | 13191 | 18 046 | 23 195 | 17 434 |
| Total des cultures de rente | 856 119 | 1 007 150 | 968 671 | 1 016 026 | 930 527 | 1 116 777 | 1 297 790 | 1545619 | 1 508 806 | 1 552 465 | 1 708 333 |
| Niébé | 77 453 | 119 492 | 114 013 | 121 404 | 99 368 | 133 522 | 167 196 | 168337 | 165 647 | 228 542 | 293 517 |
| Voandzou | 47 867 | 50 457 | 41 032 | 45 947 | 43 412 | 57 445 | 48 831 | 44613 | 45 348 | 56 138 | 58 140 |
| Igname | 3 019 | 6 022 | 8 586 | 14 677 | 13 328 | 12 485 | 15 269 | 6725 | 7 809 | 7 964 | 6 723 |
| Patate | 6 831 | 6 602 | 6 419 | 9 005 | 7 359 | 11 173 | 11 414 | 6427 | 6 274 | 6 692 | 5 013 |
| Total autres cultures vivrières | 135 171 | 182 573 | 170 049 | 191 034 | 163 466 | 214 625 | 242 710 | 226101 | 225 078 | 299 336 | 363 393 |
| Total général | 8 624 477 | 10 774 124 | 9 515 955 | 10 997 111 | 9 556 880 | 10 806 367 | 11 502 313 | 10 835 456 | 5 318 115 | 5 869 386 | 6 098 646 |

Source : DGESS/MAAH

Annexe 5 : Tableau 3 : Évolution de la production des principales cultures du Burkina Faso

| Production (tonnes) | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Sorgho blanc | 1 143 050 | 1 434 503 | 1 139 937 | 1 459 199 | 1 051 923 | 1 481 072 | 1 427 747 | 1 280 529 | 1 073 095 | 1 177 442 | 1 005 214 |
| Sorgho rouge | 364 112 | 440 543 | 381 531 | 531 029 | 453 620 | 442 733 | 452 718 | 427 084 | 362 545 | 486 402 | 360 684 |
| Mil | 966 016 | 1 255 189 | 970 927 | 1 147 894 | 828 741 | 1 078 374 | 1 078 570 | 972 539 | 946 184 | 905 071 | 828 234 |
| Maïs | 533 874 | 1 013 634 | 894 558 | 1 133 480 | 1 076 753 | 1 556 316 | 1 585 418 | 1 433 085 | 1 469 612 | 1 602 525 | 1 533 431 |
| Riz | 68 916 | 195 102 | 213 584 | 270 658 | 240 866 | 319 390 | 305 382 | 347 501 | 325 138 | 384 690 | 325 566 |
| Fonio | 12 843 | 19 547 | 26 101 | 18 315 | 14 501 | 20 659 | 19 887 | 8 562 | 13 091 | 10 936 | 10 068 |
| Total culture céréalière | 3 088 811 | 4 358 518 | 3 626 637 | 4 560 574 | 3 666 405 | 4 898 544 | 4 869 723 | 4 469 300 | 4 189 665 | 4 567 066 | 4 063 198 |
| Coton | 377 364 | 720 675 | 483 865 | 529 620 | 441 057 | 606 992 | 221 | 894982,29 | 768 930 | 784 784 | 844 343 |
| Arachide | 244 922 | 346 292 | 330 624 | 340 166 | 265 322 | 311 273 | 349 688 | 335222,75 | 365 887 | 519 345 | 334 328 |
| Sésame | 18 802 | 51 924 | 56 252 | 90 649 | 84 759 | 100 488 | 137 347 | 321837,08 | 235 079 | 163 920 | 163 787 |
| Soja | 5 850 | 29 209 | 15 686 | 22 394 | 23 056 | 24 347 | 21 773 | 15055,2 | 20 021 | 25 851 | 18 500 |
| Total des cultures de rente | 646938,75 | 1148099,9 | 886426,7 | 982829,59 | 814193,54 | 1043100,78 | 1 275 029 | 1567097,33 | 1 389 917 | 1 493 900 | 1 360 958 |
| Niébé | 253 190 | 537 680 | 453 629 | 626 113 | 441 015 | 598 525 | 599 804 | 562729,33 | 571 304 | 554 286 | 555 833 |
| Voandzou | 37 605 | 55 572 | 44 712 | 59 483 | 48 751 | 65 119 | 56 555 | 51090,61 | 46 876 | 51 836 | 56 101 |
| Igname | 19 684 | 43 295 | 80 868 | 97 630 | 99 730 | 113 345 | 91 577 | 43952,7 | 28 762 | 47 662 | 46 735 |
| Patate | 61 916 | 73 221 | 81 499 | 92 520 | 140 061 | 92 817 | 167 550 | 37737,99 | 47 029 | 70 502 | 58 749 |
| Total des autres cultures vivrières | 372395,19 | 709767,89 | 660709,2 | 875746,98 | 729557,44 | 869805,66 | 915 484,72 | 695510,63 | 693 971 | 724 286 | 717 419 |
| Total général | 8218296 | 12434779,8 | 10349554,9 | 12840310,6 | 10422322 | 13624912,4 | 14122486,7 | 13465829,9 | 6 273 553 | 6 785 252 | 6 141 575 |

Source : DGESS/MAAH